

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente janvier, à dix-neuf heures trente minutes,

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LA CHEVROLIERE, se sont réunis à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Johann BOBLIN, Maire, en session ordinaire conformément aux articles L 2121.10 à L.2121.12 et L 2122.8 et L 2122.9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le **24 janvier 2025**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de la mairie, le **24 janvier 2025**.

Nombre de conseillers municipaux			29
Présents	Pouvoirs	Absents	Nombre de suffrages exprimés
23	3	3	26

PRESENTS : M. Johann BOBLIN, Mme Sophie CLOUET, M. Vincent YVON, M. Christophe AUBERT, M. Dominique OLIVIER, Mme Nelly STEPHAN, M. Emmanuel BEZAGU, M. Laurent MARTIN, Mme Marie-France GOURAUD, Mme Christine LAROCHE, M. Florent COQUET, M. Pascal FREUCHET, Mme Anne ROGUET, M. Didier FAUCOULANCHE, Mme Fabienne PAJOT, M. Joël GUILBAUD, Mme Anaïs BOUTET, M. Aymeric PEROCHEAU, M. Michel AURAY, Mme Solène ALATERRE, M. Emmanuel JEANNEAU, Mme Laurence GOURAUD, M. Christophe CHAUVET.

POUVOIRS :

Mme Sylvie ETHORE donne pouvoir à M. Christophe AUBERT
Mme Valérie GRANDJOUAN donne pouvoir à Mme Fabienne PAJOT
Mme Marilyne MALLEMONT donne pouvoir à Mme Sophie CLOUET

ABSENTS :

Mme Florence BERTHELOT - Mme Stéphanie CREFF - M. Frédéric BAUDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Emmanuel BEZAGU

DELIBERATION N° 2025-01	<p>PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA COUR DES COMPTES SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE GRAND LIEU COMMUNAUTE</p> <p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>
------------------------------------	---

Exposé

La Chambre Régionale des Comptes a ouvert un contrôle des comptes et de la gestion de Grand Lieu Communauté le 16 janvier 2024.

Un premier rapport provisoire d'observations a été réceptionné le 15 juillet 2024 et a fait état d'une réponse par Grand Lieu Communauté dans le cadre de la procédure contradictoire le 23 Aout 2024. Le rapport définitif a été notifié le 17 octobre 2024 auquel Grand Lieu Communauté a apporté plusieurs précisions sur les observations et recommandations par courrier du 14 novembre 2024. L'ensemble de ces derniers éléments, rapport définitif et réponses de Grand Lieu Communauté ont été présentés aux membres du Conseil communautaire lors de sa séance du 10 décembre 2024.

En synthèse, le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire fait état de 9 recommandations. La Chambre souligne la très bonne tenue des comptes communautaires et émet des conseils de gestion notamment en matière d'analyse des marchés publics, de comptabilisation de provisions pour gros travaux ou encore de test d'outils règlementaires tels que le bail à construction.

Plusieurs délibérations ont été soumises à l'approbation du Conseil communautaire permettant déjà de mettre en œuvre en partie les recommandations de la CRC.

Ce rapport très positif confirme la bonne gestion de la collectivité et encourage la collectivité à maintenir ses processus d'amélioration continue et à l'innovation dans ses actions. L'avenir est serein mais la gestion doit continuer à toujours être maîtrisée notamment dans un contexte budgétaire qui évolue.

Suivant les dispositions de l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de Grand Lieu Communauté. Le présent rapport doit être soumis au Conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Le rapport est consultable en mairie.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal, par un vote à main levée, à la majorité des suffrages exprimés, **par 26 voix pour :**

- Prend acte de la présentation du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de Grand Lieu Communauté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Chevrolière, le 31 janvier 2025

Délibération télétransmise en Préfecture
Délibération publiée en Mairie



M. le Maire,

Johann BOBLIN

Réf. Accusé de réception en Préfecture :

044-2144.03h18-20250131-C1730012025-01-DE

Date télétransmission : 04/02/2025

Date réception Préfecture : 04/02/2025

Date d'affichage : 05/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025**

L’an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente janvier, à dix-neuf heures trente minutes,

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LA CHEVROLIERE, se sont réunis à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Johann BOBLIN, Maire, en session ordinaire conformément aux articles L 2121.10 à L.2121.12 et L 2122.8 et L 2122.9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le **24 janvier 2025**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de la mairie, le **24 janvier 2025**.

Nombre de conseillers municipaux			29
Présents	Pouvoirs	Absents	Nombre de suffrages exprimés
23	3	3	26

PRESENTS : M. Johann BOBLIN, Mme Sophie CLOUET, M. Vincent YVON, M. Christophe AUBERT, M. Dominique OLIVIER, Mme Nelly STEPHAN, M. Emmanuel BEZAGU, M. Laurent MARTIN, Mme Marie-France GOURAUD, Mme Christine LAROCHE, M. Florent COQUET, M. Pascal FREUCHET, Mme Anne ROGUET, M. Didier FAUCOULANCHE, Mme Fabienne PAJOT, M. Joël GUILBAUD, Mme Anaïs BOUTET, M. Aymeric PEROCHEAU, M. Michel AURAY, Mme Solène ALATERRE, M. Emmanuel JEANNEAU, Mme Laurence GOURAUD, M. Christophe CHAUVET.

POUVOIRS :

Mme Sylvie ETHORE donne pouvoir à M. Christophe AUBERT
Mme Valérie GRANDJOUAN donne pouvoir à Mme Fabienne PAJOT
Mme Marilynne MALLEMONT donne pouvoir à Mme Sophie CLOUET

ABSENTS :

Mme Florence BERTHELOT - Mme Stéphanie CREFF - M. Frédéric BAUDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Emmanuel BEZAGU

DELIBERATION N° 2025-02	DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 Rapporteur : Monsieur le Maire
------------------------------------	--

Exposé

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que "dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci".

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

"Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant

l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Il a été précisé que cette délibération, donnait lieu à un vote."

Il est exposé le projet d'orientation générale du budget à venir, notamment les grandes masses en fonctionnement et en dépenses d'investissement. Il est prévu d'examiner les projets de budgets primitifs "Ville", lors de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2025.

Le rapport d'orientation budgétaire 2025 est joint en annexe à la présente délibération.

Décision :

Après avis de la Commission municipale chargée des Finances, réunie le 16 janvier 2025, et après délibération, le Conseil municipal, par un vote à main levée, à la majorité des suffrages exprimés, **par 26 voix pour :**

- Prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2025 sur la base de la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Chevrolière, le 31 janvier 2025

Délibération télétransmise en Préfecture
Délibération publiée en Mairie



M. le Maire,

Johann BOBLIN

Réf. Accusé de réception en Préfecture :

044-2440018-2025 0131 - CM.3001.2025-02-DE.....

Date télétransmission : 04/02/2025

Date réception Préfecture : 04/02/2025

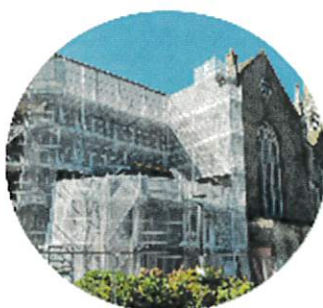
Date d'affichage : 05/02/2025

ANNÉE 2025

LA CHEVROLIÈRE

— R O B 2 0 2 5 —

Rapport d'orientations budgétaires



2025


La Chevrolière
L'école au cœur du territoire.

Commune de La Chevrolière

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire, permettant d'associer l'ensemble des élus du Conseil municipal à la réflexion sur la gestion financière de la commune, dans un souci de transparence et de concertation.



Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les modalités de présentation de ce rapport.

Ainsi, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport détaillant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport fait l'objet d'un débat au Conseil municipal, et un compte-rendu est pris sous la forme d'une délibération spécifique.

Pour l'année 2025, le Conseil municipal de la commune de La Chevrolière examinera le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) lors de sa réunion du jeudi 30 janvier 2025, et se réunira ensuite le jeudi 27 mars 2025 pour le vote du budget primitif 2025.

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Afin de préparer ce débat, vous trouverez ci-joint un ensemble de données vous permettant :

- de prendre connaissance des dispositions et des orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2025,
- de prendre connaissance des orientations de la loi de finances 2025,
- d'apprécier les évolutions financières constatées en 2024 et prévisionnelles pour 2025.

Sommaire

I. Contexte International, National et Local : Enjeux Économiques et Géopolitiques en 2025

A. *Le contexte international et national : les grands défis 2025*

- 1- Le contexte mondial : un monde en mutation
 - a. La guerre en Ukraine et ses répercussions géopolitiques
 - b. La crise énergétique et la transition énergétique mondiale
 - c. Inflation mondiale et resserrement monétaire en 2025
 - d. Risques de récession et croissance économique mondiale en 2025
 - e. Protéger la mondialisation dans un monde plus fragmenté
 - f. Les défis démographiques et leur impact sur la croissance
- 2- La situation en zone euro
 - a. Croissance économique modérée en zone euro
 - b. Inflation persistante mais en baisse progressive
 - c. Politique monétaire restrictive de la BCE
 - d. Endettement public et gestion des finances publiques
 - e. Risques géopolitiques et répercussions économiques
- 3- Focus sur la France : une économie entre réformes et crises
 - a. Les défis économiques en France : dette publique, récession, inflation, crise énergétique et défis climatiques
 - b. France : baisse en volume du budget 2025
 - c. La loi spéciale : mesures et implications pour l'économie
 - d. Les principaux axes de la loi de finances 2025 initiale – Avant la loi Spéciale

B. *Le contexte local : la Commune face à de nouvelles dynamiques*

- 1- Evolution démographique de la population
- 2- Modifications de périmètre
- 3- Mode de gestion
- 4- La Dématérialisation

II. Analyse financière de la Commune

A. L'analyse de la section de fonctionnement

- 1- L'analyse des dépenses de fonctionnement
- 2- L'analyse des recettes de fonctionnement
- 3- La situation de l'épargne
- 4- La situation de la dette

B. L'analyse de la section d'investissement

- 1- L'analyse des dépenses d'investissement
- 2- L'analyse des recettes d'investissement

III. Orientations et projets 2025 : vision, engagement et actions

A. Les priorités stratégiques pour 2025

- 1- Revitalisation du centre-bourg et dynamisation de l'espace urbain
- 2- Transition écologique et développement durable
- 3- Projets éducatifs et culturels
- 4- Préservation du patrimoine communal
- 5- Action publique renforcée pour une meilleure qualité de vie
 - a. Améliorer la qualité de vie des Chevrolins et renforcer la sécurité au quotidien
 - b. Affirmer un service public de proximité, au plus près des citoyens
- 6- Favoriser l'accompagnement à la parentalité et le soutien aux familles
- 7- Gestion financière et équilibre budgétaire

B. Prévisions des recettes de fonctionnement

C. Prévisions des dépenses de fonctionnement

D. Prévisions des dépenses et recettes d'investissement 2025

Conclusion

Budget annexe ZAC

I. Contexte International, National et Local : Enjeux Économiques et Géopolitiques en 2025

A. Le contexte international et national : les grands défis 2025



1. Le contexte mondial : un monde en mutation

Le contexte mondial de 2025 demeure complexe, influencé par plusieurs facteurs géopolitiques, économiques et environnementaux importants. La croissance mondiale et l'inflation devraient encore être impactées par divers défis à l'échelle internationale.

a. La guerre en Ukraine et ses répercussions géopolitiques

La guerre en Ukraine, qui dure depuis 2022, continue de perturber l'économie mondiale, notamment en raison des sanctions économiques et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, particulièrement dans les secteurs de l'énergie et des matières premières. En 2025, ses conséquences économiques se poursuivront. En effet, la fluctuation des prix de l'énergie, le manque de stabilité des marchés alimentaires, et la pression exercée sur les fournisseurs de biens industriels continueront d'avoir des répercussions économiques mondiales.

b. La crise énergétique et la transition énergétique mondiale

La crise énergétique mondiale, exacerbée par le conflit en Ukraine, a mis en lumière la vulnérabilité des systèmes énergétiques mondiaux. En 2025, une transition vers des énergies renouvelables devrait se poursuivre, mais elle est coûteuse et complexe. De nombreux pays, y compris la France, investiront dans des infrastructures vertes, mais cela pourrait freiner la croissance à court terme.

Les prix des énergies fossiles devraient rester volatils, bien que les marchés commencent à se stabiliser avec des investissements dans des sources alternatives comme le solaire, l'éolien et le nucléaire.

c. Inflation mondiale et resserrement monétaire en 2025

L'inflation mondiale devrait diminuer par rapport aux niveaux historiques observés en 2022 et 2023, mais elle restera élevée. En 2025, les prévisions d'inflation mondiale se stabiliseront autour de 4,4 %, mais des tensions sur les prix des matières premières et de l'énergie pourraient encore créer des pressions inflationnistes ponctuelles.

Pour lutter contre l'inflation persistante, de nombreuses banques centrales, dont la Réserve Fédérale Américaine et la Banque Centrale Européenne, devraient maintenir leurs taux d'intérêt élevés ou procéder à des ajustements très mesurés. Cependant, ces hausses de taux risquent de ralentir la croissance économique, notamment dans les économies avancées.

d. Risques de récession et croissance économique mondiale en 2025

Les prévisions de croissance mondiale pour 2025 restent modérées, avec une croissance attendue autour de 3% pour l'ensemble de l'économie mondiale. La France et l'Europe devraient faire face à une croissance plus faible en raison de l'impact de l'inflation, des tensions géopolitiques et de la lente reprise après la pandémie.

En revanche, les économies émergentes pourraient connaître une reprise plus rapide, notamment en Asie (Chine, Inde), où la consommation interne et les investissements dans les infrastructures devraient soutenir la croissance.

e. Protéger la mondialisation dans un monde plus fragmenté

Le protectionnisme continue de croître, notamment avec des tensions entre les grandes économies comme les États-Unis, la Chine, et l'Europe. La guerre commerciale et les restrictions d'exportation de certains produits affectent le commerce international. Cela pourrait avoir des conséquences sur la croissance économique mondiale et freiner la mondialisation des échanges commerciaux.

f. Les défis démographiques et leur impact sur la croissance

Les défis démographiques mondiaux auront également un impact sur l'économie en 2025. De nombreux pays développés, comme la France, l'Allemagne et le Japon, feront face à un vieillissement de la population, ce qui posera des défis pour les systèmes de protection sociale et le marché du travail. Dans les économies émergentes, l'augmentation de la population active pourrait soutenir la croissance, mais des tensions sociales et des inégalités risquent d'accompagner ce processus.

2. La situation en zone euro

En 2025, la zone euro, qui réunit 20 pays partageant l'euro, continuera de faire face à plusieurs défis. La croissance y sera modérée, l'inflation devrait rester élevée et la politique monétaire sera toujours restrictive. Plusieurs enjeux économiques marqueront donc l'année à venir.

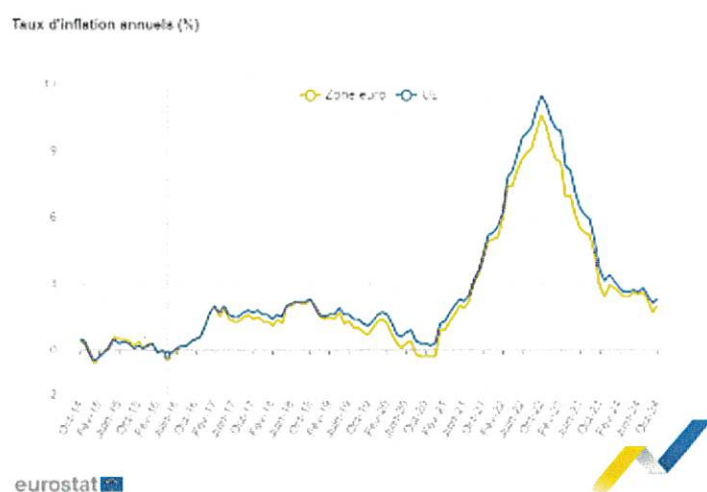
a. Croissance économique modérée en zone euro

Après une croissance relativement faible en 2023 et 2024, la zone euro devrait connaître une croissance économique de 1,2 % en 2025. Cette reprise modeste est principalement alimentée par la dynamique intérieure (notamment la consommation des ménages) et les investissements publics dans les transitions écologiques et numériques. Cependant, la croissance reste freinée par des facteurs externes tels que les tensions géopolitiques, le ralentissement de l'économie mondiale et l'incertitude énergétique.

La zone euro reste vulnérable à une éventuelle récession mondiale, notamment avec les risques de ralentissement en Chine et en Asie, qui pèsent sur les exportations européennes. Toutefois, la relance de la consommation privée et le soutien des politiques budgétaires nationales devraient atténuer les effets d'un ralentissement global.

b. Inflation persistante mais en baisse progressive

L'inflation dans la zone euro a atteint des niveaux record en 2022 et 2023, avec des pics dans plusieurs pays membres, en raison de la hausse des prix de l'énergie et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.



Pour 2025, l'inflation dans la zone euro devrait diminuer à environ 2,4 % en moyenne, contre 3,2 % en 2024, et 5,6 % en 2023.

Cette baisse progressive de l'inflation est attribuable à plusieurs facteurs :

- ✓ Une stabilisation des prix de l'énergie avec la mise en œuvre de politiques énergétiques à long terme et l'investissement dans les énergies renouvelables,
- ✓ La modération des salaires, bien que les tensions sur le marché du travail restent présentes,
- ✓ La réduction des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et la normalisation des coûts des matières premières.

Cependant, l'inflation reste une préoccupation majeure pour la Banque Centrale Européenne et les gouvernements européens, car elle impacte à la fois le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de la zone euro.

c. Politique monétaire restrictive de la BCE

La Banque Centrale Européenne (BCE), face à l'inflation persistante, a adopté une politique monétaire restrictive en augmentant les taux d'intérêt directeurs. Cela a pour objectif de maîtriser l'inflation, mais cette politique a des répercussions négatives sur les emprunts publics et privés, rendant plus coûteux le financement de la dette.

En 2025, la BCE devrait continuer de maintenir des taux relativement élevés, bien que des ajustements puissent être effectués si l'inflation continue de diminuer. Cette politique de taux d'intérêt élevés devrait continuer d'influencer la dynamique économique de la zone euro, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

d. Endettement public et gestion des finances publiques

La gestion de la dette publique sera un sujet clé pour les pays de la zone euro en 2025. De nombreux États membres, dont la France, ont vu leur niveau de dette augmenter considérablement à la suite de la pandémie de COVID-19, d'une mauvaise gestion des finances publiques de l'État et d'un manque de courage réformateur.

La règle budgétaire de l'UE impose des limites au déficit public et à la dette des États membres (à 3 % du PIB pour le déficit et 60 % du PIB pour la dette). Toutefois, ces limites sont souvent adaptées au contexte économique. En 2025, certains pays de la zone euro pourraient être confrontés à des difficultés budgétaires, notamment en raison de la réduction de la croissance économique et de l'augmentation des taux d'intérêt. Les réformes structurelles seront cruciales pour garantir la soutenabilité de la dette et éviter une spirale de l'endettement.

e. Risques géopolitiques et répercussions économiques

Les risques géopolitiques sont un facteur supplémentaire qui pèse sur l'économie de la zone euro. Les tensions avec la Russie, notamment en raison de la guerre en Ukraine, et les relations

commerciales complexes avec des grandes économies comme la Chine ou les États-Unis, peuvent créer des perturbations économiques.

Les tensions commerciales peuvent également affecter les exportations européennes, en particulier dans les secteurs sensibles comme l'automobile, l'électronique et les biens industriels. Les sanctions économiques imposées à la Russie, couplées à des restrictions commerciales globales, pourraient peser sur la compétitivité de la zone euro.

3. Focus sur la France : une économie entre réformes et crises

Depuis l'élection présidentielle de 2022, la France a traversé une période d'instabilité politique marquée par une majorité relative à l'Assemblée nationale, ce qui a compliqué la mise en œuvre des réformes du gouvernement. Le pays a dû faire face à une cohabitation politique difficile, avec des tensions croissantes entre l'exécutif, dirigé par Monsieur Emmanuel Macron, et les oppositions parlementaires. La réforme des retraites, l'un des projets majeurs du gouvernement, a notamment été à l'origine de grèves et de manifestations massives en 2023, renforçant le climat de polarisation politique.

Sous la direction d'Élisabeth Borne, qui a assumé la fonction de Première ministre après la réélection de Monsieur Emmanuel Macron, le gouvernement a rencontré de grandes difficultés pour obtenir des majorités suffisantes à l'Assemblée. Ce manque de majorité a conduit à une série de remaniements ministériels et à l'utilisation répétée du 49.3 pour faire passer des lois. En 2024, la situation politique est restée tendue, avec des grèves dans plusieurs secteurs publics, notamment la santé et l'éducation, et un climat de mécontentement généralisé vis-à-vis des réformes économiques proposées.

Suite à la victoire du Rassemblement National (RN) aux élections européennes de 2024, Monsieur Emmanuel Macron a décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale dans l'espoir de stabiliser la situation politique. Le RN, renforcé par son succès, est devenu un acteur majeur, accentuant la pression parlementaire. La dissolution a conduit à des élections législatives anticipées qui n'ont cependant pas permis de dégager une majorité absolue, laissant l'Assemblée Nationale fragmentée, marquée par une forte polarisation et par une posture de déstabilisation par l'extrême gauche.

Dans ce climat d'instabilité, le Président de la République a procédé à plusieurs remaniements ministériels mais la situation est restée fragile. L'instabilité politique persistante a entravé l'adoption de réformes économiques et sociales cruciales, créant une incertitude budgétaire qui affecte directement les collectivités locales et leur capacité à gérer leurs finances.

La dissolution n'a donc pas apporté la stabilité attendue, et la France continue d'évoluer dans un contexte de forte polarisation politique et d'incertitude économique.

L'instabilité politique et les tensions sociales devraient donc perdurer en 2025, avec un gouvernement encore fragilisé par les divisions internes et des oppositions qui continuent de remettre en cause les réformes majeures, notamment celles touchant aux finances publiques et à la réduction des déficits. Cette situation aura un impact direct sur la gestion des finances

publiques locales, rendant les prévisions budgétaires incertaines et compliquées. Les collectivités locales, confrontées à une incertitude politique croissante, devront ajuster leurs stratégies face à une instabilité institutionnelle qui pourrait freiner l'adoption de réformes locales essentielles.

a. Les défis économiques en France : dette publique, récession, inflation, crise énergétique et défis climatiques

La dette publique française s'élève actuellement à environ 3 200 milliards d'euros, soit plus de 113% du PIB. Ce niveau d'endettement pèse lourdement sur les finances publiques, en mobilisant une part conséquente du budget pour le remboursement des intérêts, au détriment de financements pour des secteurs clés comme la santé et l'éducation. En outre, cette situation pourrait entraîner une hausse des taux d'intérêt, les investisseurs exigeant davantage de garanties, et contraindre l'État à adopter des mesures d'austérité.

Par ailleurs, la France, comme le reste de l'Europe, a traversé une crise énergétique sans précédent en raison de la guerre en Ukraine, ce qui a entraîné une hausse importante des prix de l'énergie. Bien que les prix aient montré des signes de stabilisation en 2024, ils restent un défi majeur pour les finances publiques et les ménages. Cette crise a également exacerbé les inégalités, car les populations les plus vulnérables ont été les plus affectées par la hausse des prix de l'énergie.

En parallèle, le contexte inflationniste en 2024 est marqué par une stabilisation par rapport aux pics observés en 2022 et 2023. L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans : l'indice des prix à la consommation, calculé par l'Insee, est en effet tombé à 1,1 %, en septembre, selon les premières estimations publiées le 15 octobre 2024. En juillet, il s'était établi à 2,3 %.

En plus des défis économiques liés à la crise énergétique et à l'inflation, la France fait face à un autre enjeu majeur : les conséquences financières des catastrophes naturelles.

En effet, d'après l'Association Française de l'Assurance, l'année 2024 a atteint un niveau record sans précédent du coût des catastrophes naturelles : les compagnies d'assurance ont dû couvrir plus de 3 milliards d'euros de dommages (+30 % par rapport à 2023), suite aux inondations (1 Milliard d'euros) et tempêtes (1,5 milliards d'euros). Les changements climatiques, avec une fréquence et une intensité accrue de ces événements entraînent des conséquences financières qui vont impacter les budgets des collectivités par la pression du secteur de l'assurance et la forte augmentation des cotisations (habitation, dommages-ouvrages, flotte de véhicules).

b. La France : baisse en volume du budget 2025

Le budget de l'État pour 2024 a été réduit en volume, avec un focus particulier sur la réduction des dépenses publiques dans certains secteurs. Cela inclut des ajustements fiscaux et des économies réalisées par une gestion rigoureuse des finances publiques. Toutefois, des

investissements significatifs restent alloués à des domaines clés comme la transition énergétique et les infrastructures.

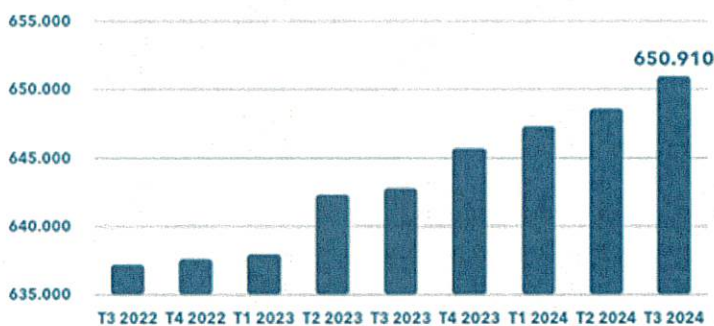
La loi de finances pour 2025 est prévue pour continuer de concentrer les efforts sur la réduction de la dette publique, avec des économies ciblées tout en soutenant les secteurs stratégiques tels que la transition énergétique, l'éducation, et la santé publique.

En parallèle, le gouvernement devra également jongler avec la gestion de la dette publique et des tensions sociales qui risquent d'influencer la politique fiscale du pays. Les progrès sur la réforme des retraites et la réduction des dépenses publiques seront des priorités majeures.

Dans ce contexte de gestion des finances publiques, le taux de croissance du PIB pour 2024 en France (tableau ci-dessous) est estimé à 1,1 %, un chiffre qui témoigne d'une reprise modérée malgré les efforts de réduction des dépenses et les tensions économiques.

PIB de la France au 3e trimestre (estimation) : +0,4% sur un trimestre et +1,3% sur un an

PIB trimestriel en millions d'euros (données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables)



Source: Insee

© Data News Feed

La consommation des ménages reste freinée par la hausse des prix, bien que l'inflation ait commencé à ralentir. Les investissements publics continuent de soutenir l'économie, mais les investissements privés sont affectés par les coûts de financement plus élevés. Le marché du travail est stable avec un faible taux de chômage, ce qui soutient la consommation. Cependant, la croissance reste freinée par des incertitudes économiques mondiales et des tensions géopolitiques. Pour les collectivités, cela implique des recettes fiscales relativement stables, mais une gestion prudente des dépenses reste nécessaire.

c. La Loi spéciale : mesures et implications sur l'économie

Dans un contexte de démission du Premier ministre, Michel Barnier, et de son gouvernement après adoption d'une motion de censure par l'Assemblée Nationale, une loi spéciale a été adoptée le 18 décembre 2024, sachant que le vote et la promulgation de la loi de Finances 2025 ne pouvait être tenue avant le 31 décembre. Il s'agit d'une procédure législative exceptionnelle prévue par la Constitution (art.47) et la loi Organique relative aux lois de finances (art.45). Elle permet le financement des dépenses publiques et la continuité des

services publics à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'à l'adoption de la loi de Finances et de la loi pour le financement de la sécurité sociale pour 2025.

La loi spéciale autorise ainsi l'Etat : à percevoir les impôts existants pour garantir ses ressources mais aussi celles de collectivités territoriales et des organismes publics, et à emprunter si nécessaire pour assurer la continuité des services.

La publication de son décret d'application 2024-1253 du 30 décembre 2024, permet à l'Etat d'ouvrir les crédits nécessaires pour démarrer l'année 2025, dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances pour 2024.

Néanmoins, le nouveau gouvernement du Premier ministre François BAYROU et les parlementaires devront rapidement trouver un accord sur la future loi de finances aux risques de voir des conséquences négatives aggraver la conjoncture économique du pays déjà fragilisée avec un déficit qui pourrait dépasser les 5% cibles.

Suite à la réunion du Conseil des ministres du 3 janvier 2025, et pour redresser les comptes au plus vite, l'équipe gouvernementale actuelle a choisi de repartir du texte qui avait été examiné au Sénat à l'automne. Plusieurs mesures du précédent gouvernement pourraient donc être conservées.

d. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2025 initiale – Avant la loi Spéciale

Le projet de loi de Finances 2025, telle qu'initialement bâtie par le gouvernement BARNIER, prévoyait un ensemble de mesures d'économie à hauteur de 60 milliards d'euros en 2025. Pour y parvenir, les dépenses publiques seraient réduites de 40 milliards dont environ 5 milliards devant peser sur les collectivités locales. Et les prélèvements obligatoires augmenteraient de 20 milliards.

Le nouveau ministre de l'Economie, Éric Lombard, a annoncé le travail en cours visant à une réduction des dépenses publiques établies autour de 50 milliards (et non plus 60 milliards) pour 2025.

Concernant les communes, les principales mesures de la LF2025 initiale, avec impact sur les finances locales, seraient les suivantes (sous réserve de reconduction en l'état) :

✓ Création d'un fonds de réserve

Afin d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques, un fonds de réserve serait créé pour les finances locales. Ce fonds serait abondé par un prélèvement sur le montant des impositions des communes, des départements, des régions et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros (base CA 2023).

✓ **Gel des recettes de TVA**

La mesure de compensation des collectivités pour la suppression de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par des fractions de produits net de TVA est remise en cause. Dans la version initiale du projet de loi de finances 2025, les recettes de TVA affectées aux collectivités devaient être gelées, représentant une économie de 1,2 milliards d'euros pour l'Etat en 2025. Les Départements et Régions seraient les plus affectés de cette mesure.

✓ **Baisse du taux du FCTVA**

L'Etat rembourse en partie la TVA acquittée par les collectivités locales sur des investissements précis : c'est le fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA). La procédure est automatisée, chaque année, et examine les comptes éligibles tant en fonctionnement qu'en investissement des collectivités.

Dans le cadre de la LF2025 initiale, le FCTVA serait réduit d'environ 800 millions d'euros.

Dans cette perspective, le taux de remboursement actuel de 16,404 % passerait à 14,85 %, et les dépenses en section de fonctionnement ne seraient plus pris en compte (ex. entretien de la voirie et réseau, informatique en nuage...).

✓ **Stabilité relative de la DGF**

La Dotation Globale Forfaitaire devait rester relativement stable, dans la LF2025 initiale.

La DGF comprend la Dotation Forfaitaire (DF), qui devait être gelée à son niveau 2024 (après deux années de hausse) et les dotations de péréquations verticales qui devaient être abondées (+ 140 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine, + 150 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale, gel de la Dotation Nationale de Péréquation).

Cet abondement serait financé par le mécanisme d'écêtement de la dotation forfaitaire des communes, pour celles ayant un potentiel fiscal/habitant > à 85 % du potentiel fiscal moyen/habitant national.

✓ **Diminution du « Fonds Vert »**

L'Etat avait marqué son soutien aux collectivités en faveur de la transition écologique en créant un « Fonds Vert » encourageant les investissements locaux dans la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Annoncé en 2022, ce dispositif avait contribué à hauteur de 2Md€ en 2023 première année de déploiement du Fonds Vert. Doté d'1,5Md€ en 2024, il passerait à 1Md€ en 2025.

✓ **Maintien du niveau 2024 pour la DSIL et la DETR**

Les mesures de soutien à l'investissement seraient reconduites, sur la base du montant 2024 pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (570M€) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (1 046 M€). Concernant les critères d'éligibilité, l'État renforce le verdissement de ces dotations.

✓ **Un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité en baisse**

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation (article 1518 du CGI) est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Depuis la publication par l'INSEE sur la base du calcul de novembre, l'IPCH retenu pour 2025 sera de + 1,7 %, soit une dynamique attendue inférieure au taux de revalorisation des bases de 2024 (+3,9 %) et de 2023 (+7,1 %).

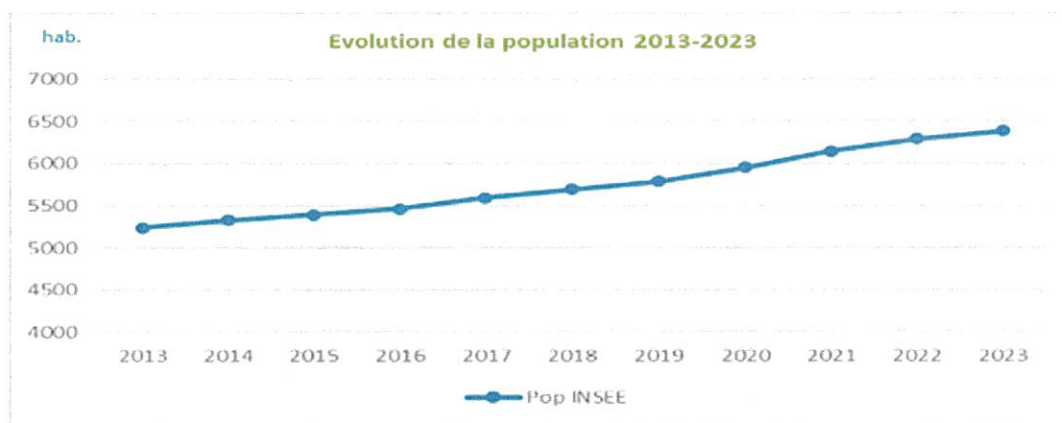
✓ **Autres mesures de la LF2025 initiale**

La LF2025 initiale prévoyait également l'augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 5 points en 2025.

B. Le contexte local : la Commune face à de nouvelles dynamiques

1. Évolution démographique de la population

L'augmentation de la population à La Chevrolière impose de prendre des décisions d'aménagement en conséquence. Il est nécessaire d'adapter les infrastructures, les services et les espaces publics pour répondre à cette croissance. Cela inclut la planification de nouveaux quartiers, l'amélioration des transports, et le développement d'équipements collectifs, tout en prenant soin de préserver l'environnement et d'assurer une qualité de vie pour les habitants.



2. Modifications de périmètre

Il n'y a pas de modifications majeures de périmètre prévues pour la commune de La Chevrolière en 2025. Cependant, les discussions sur l'intercommunalité et la gestion partagée des services publics continuent d'être une priorité pour optimiser les ressources locales.

3. Mode de gestion

La commune continue de moderniser sa gestion, notamment à travers l'extension de la dématérialisation des services et des démarches administratives. Cela vise à améliorer l'efficacité et à répondre aux attentes des citoyens en matière de service public numérique.

4. La dématérialisation

Le processus de dématérialisation se poursuit, avec la mise en place de nouveaux outils numériques pour faciliter l'accès aux démarches administratives et améliorer l'efficacité interne.

II. Analyse financière de la Commune



A. L'analyse de la section de fonctionnement

1. L'analyse des dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont en progression compte tenu de l'augmentation de la population et des services, associés à un contexte inflationniste et aux impacts de la pandémie mondiale de 2019-2020. Mais elles sont toutefois globalement maîtrisées et représentent en moyenne + 4,21 % d'augmentation par an entre 2020 et 2024.

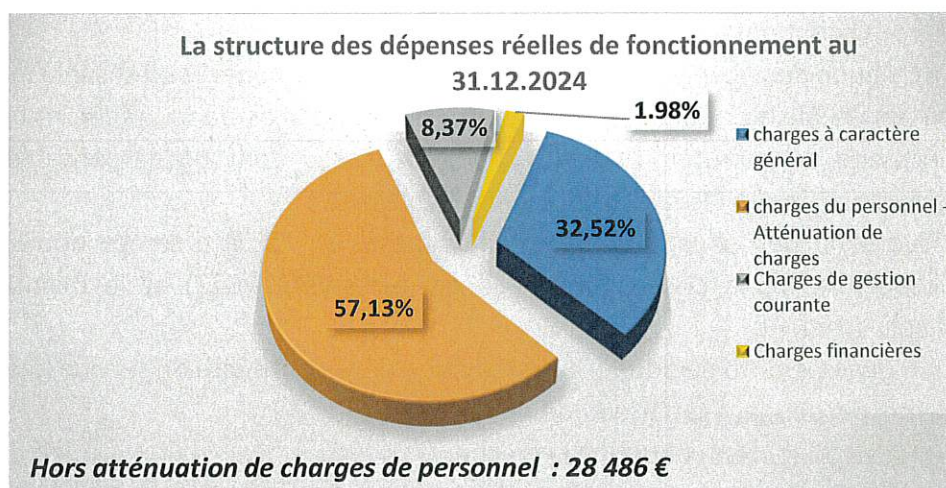
En 2023, le poids des charges de fonctionnement représentait 969 € / Habitant (contre 991 € en 2022) inférieure à la moyenne nationale pour les communes de même strate qui était de 1 062 €/habitant (contre 1 104 euros en 2022) – sources : ratios 2023 DGFIP.

Il évolue encore **en 2024 à 1 023 € / habitants.**

En effet, en 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse (+4,91) ainsi que les recettes de réelles de fonctionnement (+4,04% base recettes de fonctionnement rectifiées).

Estimation

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne D'augm / an sur 5 ans
DRF €	4 833 089 €	5 155 388 €	5 460 318 €	5 893 857 €	6 154 263 €	
Evolution	-3,77 %	6,67 %	5,91 %	7,35 %	4,91 %	4,21 %



Dépenses réelles de fonctionnement		Estimation 2024	Part des Dép. Fonct.
Charges à caractère général	011	1 991 738 €	32,52 %
Charges de personnel (- atténuation de charges)*	012	3 499 646 €	57,13 %
Charges de gestion courante	65	513 070 €	8,37 %
Charges financières	66	121 323 €	1,98 %
Total		6 125 777 €* 	100 %

**Hors Atténuation de charge : 28 486 €*

Les charges de personnel (012)

La volonté municipale est de maximiser les services publics en régie directe tout en garantissant la qualité de service. Ce mode de gestion influe grandement sur les charges de personnel.

Ce chapitre budgétaire (moins les atténuations de charges en recettes de fonctionnement) représente **57,13 % des dépenses réelles de fonctionnement** en 2024. Il augmente de +5,26 % (contre +9,85 % en 2023 par rapport à 2022).

Pour information :

- En 2023, le poids des charges de personnel (montant net) représentait 548 €/habitant inférieure à la moyenne nationale pour les communes de même strate qui était de 604 €/habitant – sources : ratios 2023 DGFIP
- Les charges de personnel évoluent chaque année mécaniquement d'environ +3 % en moyenne sous l'effet du Glissement Vieillesse Technique (GVT), la GIPA, la revalorisation du RIFSEEP, les cotisations patronales et de la hausse des caisses de retraite CNRACL.

L'évolution des charges de personnel en 2024 s'explique par :

- L'augmentation du point d'indice + 1,5 % (1^{er} juillet 2023) et l'ajout de 5 points d'indice à chaque agent (1^{er} janvier 2024) servant de base à la rémunération du personnel avec un impact significatif sur la masse salariale en année pleine en 2024,

- La revalorisation de 2 % du SMIC au 1^{er} novembre 2024,
- La création de nouveau service en 2023 avec recrutements et effet sur la masse salariale en année pleine en 2024 : Passage de 16 à 30 places de la crèche municipale qui a nécessité de recruter 4 agents supplémentaires dont un responsable, service de délivrance des CNI-Passeports, service Jeunesse...
- L'évolution des effectifs (création d'un poste d'ATSEM à temps non complet pour l'ouverture d'une classe maternelle en septembre 2023) et le maintien des taux d'encadrement,
- Le mouvement de personnel avec maintien de la continuité de service lors de vacances de postes pendant la période de recrutement,
- Un poste d'apprenti pourvu à la crèche,
- Le recrutement en septembre 2024 d'une nouvelle responsable du CCAS avec augmentation du volume horaire passant à 28H,
- La création d'un poste d'assistante administrative au Centre Technique Municipal,
- La réorganisation des services et mise en place de nouveaux modes de gestion, avec l'objectif d'allier optimisation, performance et bien-être au travail,
- La poursuite du processus de professionnalisation et d'optimisation de ressources humaines tout en maintenant un service public de qualité.

En conclusion, la masse salariale a ainsi connu ces dernières années une évolution maîtrisée, malgré la création de services publics et des mesures nationales coûteuses.

Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère générales concernent les dépenses liées aux fluides (Eau/Électricité/Gaz/Combustibles), les denrées alimentaires (Restaurant scolaire, crèche et ALSH), les achats de fournitures et petits équipements, les fournitures scolaires et les transports des écoles, les fournitures d'entretien et de réparation en régie sur les bâtiments publics et la voirie, l'entretien des espaces verts, les produits ménagers et d'hygiène et frais de nettoyage des locaux, les fournitures de bureau et consommables, les vêtements de travail réglementaires du personnel, les contrats de maintenance et services extérieurs, etc.

En 2024, elles représentent **32,52 % des dépenses de fonctionnement** (contre 32 % en 2023) pour un montant total de 1 991 738 €.

Ce chapitre continue de se stabiliser, (+0,67 %), démontrant l'effort de gestion des services, après une hausse de plus de 10 % en 2022 laquelle résultait de l'inflation particulièrement élevée touchant l'ensemble des secteurs marchands.

Focus particulier sur les postes de dépenses suivants :

Estimation

Art.	Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol° 20-24
60611	Fournitures - Eau et assainissement	33 595 €	48 784 €	20 958 €	46 388 €	37 382 €	-19,41 %
60612	Fournitures - Energie - Electricité	121 345 €	124 942 €	132 576 €	170 553 €	215 541 €	26,37 %
60621	Fournitures - Combustibles	43 570 €	65 669 €	57 887 €	49 710 €	49 504 €	-0,41 %
60622	Fournitures - Carburants	8 007 €	10 180 €	10 945 €	12 332 €	14 728 €	19,42 %
60623	Fournitures - Alimentation	147 636 €	164 933 €	193 902 €	181 092 €	183 559 €	1,36 %

- L'augmentation de 26,37 % des dépenses d'électricité, bien qu'en baisse (+28,64 % de CA 2023 à CA 2022) s'explique par la montée inflationniste des coûts de l'énergie de 2023 avec effet glissant sur 2024, mais également les travaux de construction sur 2024 nécessitant des branchements pour les entreprises (les deux cellules commerciales, le LAEP Le Fabulieu, l'extension de l'école maternelle E. Béranger...), l'augmentation des surfaces de bâtiments à la livraison de ceux-ci. Néanmoins, la Ville poursuit l'optimisation des périodes d'éclairage public afin de compenser en partie l'augmentation des coûts de l'électricité.
- La baisse relative concernant les factures d'eau est à pondérer car celles-ci arrivent souvent à cheval sur deux exercices, et toutes n'ont pas été réceptionnées en fin d'année 2024. Ainsi mécaniquement on observe des pics récurrents tous les deux ans.
- Les coûts de carburants ont progressé de + 19,42 % (contre 12,67 % en 2023).
- Stabilisation des frais de combustibles, - 0,41 % (contre -14 % en 2023).
- La poursuite du travail mené en 2023 sur la maîtrise des dépenses et l'optimisation des achats des denrées alimentaires (1,36 %) et ce malgré l'augmentation des matières premières, sans toutefois impacter la qualité de la restauration collective.
- L'optimisation des achats de fournitures dans les services.
- Le renouvellement de certains marchés de fourniture entretien ménager, entretien des espaces vert et de service et un suivi rigoureux des contrats de services et de maintenance.

Autres charges de gestion courante (65)

Les charges de gestion courantes concernent les subventions aux associations, la subvention d'équilibre au budget annexe (CCAS...), la dotation de forfait communal à l'école privée sous contrat d'association, les frais des créneaux piscine pour les écoles, le renouvellement des licences informatiques des services et autres redevances, etc.

En 2024, ce poste de dépenses a été maîtrisé avec un taux d'évolution de $-7,59\%$ des dépenses de fonctionnement pour un montant de 513 070 € (contre $+9,45\%$ en 2023 par rapport à 2022).

Charges financières (66)

Le taux de charges de gestion financière représente $+1,98\%$ des dépenses de fonctionnement en 2024.

Ce chapitre est marqué par une diminution constante depuis 2016. En 2023, la charge financière augmente puisque la réalisation des projets d'équipements structurants (la restauration extérieure de l'Eglise, la réhabilitation du Fabulieu, la requalification de la rue du Stade, l'extension de l'école Béranger...) a nécessité de contracter un emprunt.

En revanche, il n'y a pas eu recours à l'emprunt sur 2024.

2. L'analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont connu globalement **une augmentation annuelle moyenne de $+6,52\%$ entre 2020 et 2024.**

Si la crise sanitaire du Covid 19 avait marqué un coup d'arrêt en 2020 ($-1,29\%$), l'analyse des recettes rectifiées (hors recettes exceptionnelles) démontre une nette augmentation des recettes de $+5,42\%$ à partir de 2021, $+6,40\%$ en 2022, $+18,07\%$ en 2023 générées par des recettes exceptionnelles, pour revenir à $+4,04\%$ en 2024.

- ✓ La politique municipale de production de logements sur la commune a dynamisé les bases de perception fiscales et les droits de mutation.
- ✓ Le développement de service supplémentaire a généré également des recettes complémentaires (PSU CAF pour la crèche municipale, dotation d'ETAT pour le service CNI-passeport) bien que ne couvrant pas l'intégralité du coût du service.
- ✓ Les subventions de fonctionnement sont recherchées en fonction des projets portés par les services (Région, Département, ANTS, ADEME...).
- ✓ Certaines de ces recettes arrivent avec un certain décalage dans le temps.

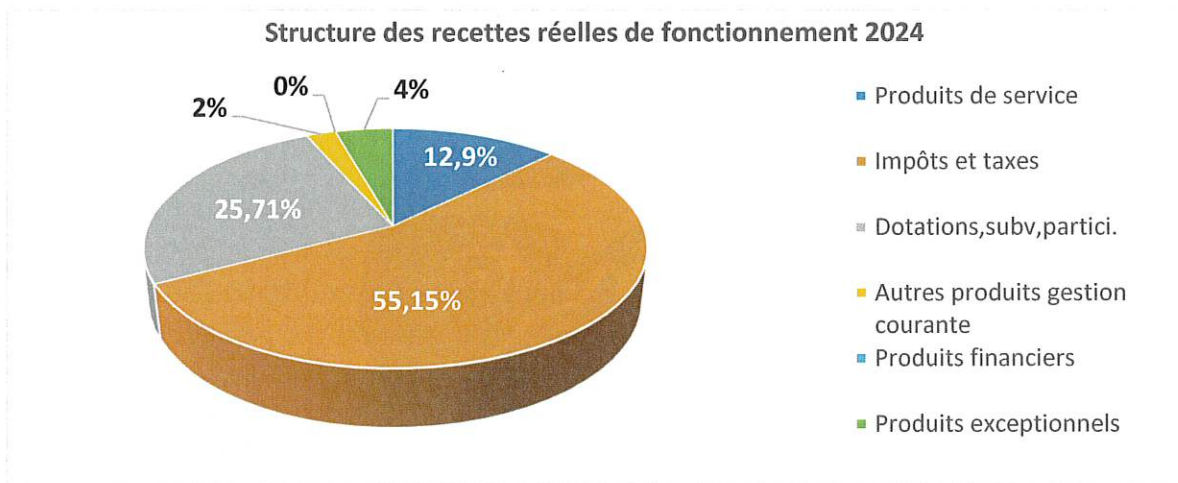
En 2023, les recettes de fonctionnement représentaient 1280€/habitant (contre 1 160 €/habitant en 2022) alors que la moyenne nationale des communes de la même strate était de 1 307 €/habitant (contre 1 214 €/habitant en 2022) – sources : ratios 2023 DGFIP.

Cette tendance démontre une situation saine des finances de la commune.

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne D'augm / an sur 5 ans
RRF €	6 107 066 €	6 438 145 €	6 850 335 €	7 772 306 €	7 966 708 €	
RRF rect.*	6 107 066 €	6 438 145 €	6 296 080 €	7 433 912 €*	7 734 242 €*	
Evolution	-1,29 %	5,42 %	6,40 %	18,07 %	4,04%	6,52 %

*RRF 2023 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2023 (cession de terrain) de 338 394 €.

*RRF 2024 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2024 (Boni exploitation ZAC Beausoleil) de 232 466€ €



Les produits des services (70)

Les recettes de produits des services s'élèvent à 1 029 266 € en 2024 contre 981 651 € en 2023, soit +4,85 %, et représentent 12,90 % des recettes réelles de fonctionnement (contre 11,91 % en 2023).

Ce poste a progressé en moyenne de +8,97 %/an entre 2020-2024 suite aux augmentations de tarifs mais surtout à l'évolution du nombre d'utilisateurs dans les services (Restaurant scolaire, Accueil périscolaire et à la crèche avec l'augmentation du nombre de places proposées).

En 2023, un travail a été mené pour proposer un tarif au taux d'effort. Ce nouveau mode de calcul a permis une évolution progressive du tarif pour chaque famille. Il s'agissait de mettre en place un système favorisant l'équité sociale pour tous, afin de redistribuer l'effort de chaque foyer et de le rendre plus juste.

Estimation

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne D'augm / an sur 5 ans
Produits des services €	551 439	744 144	877 149	981 651	1 029 266	
Evolution	-24,72 %	+ 34,95 %	+17,87 %	+ 11,91 %	+4,85 %	8,97 %
Hausse Moy. des tarifs	+2 %	+2 %	+7 %	Taux d'effort	Taux d'effort	

Les impôts, taxes et fiscalité locale (73 et 731) :

Les recettes des impôts et taxes s'élèvent à 4 394 196 € en 2024 contre 4 221 742 € en 2023, soit +4,08 %, et représentent **55,15 % des recettes réelles de fonctionnement** (contre 54,31 % en 2023).

Les droits de mutation (73) :

La crise sanitaire de 2019 a eu un impact à la baisse en 2020. On observe une dynamique favorable en 2021 due à la compression des ventes immobilières qui avaient été stoppées en 2019 ajoutées à celles de 2020 (15,37 %). Puis une nouvelle baisse en 2023 (-18,60 %) due à un marché immobilier instable confronté à la fois à une baisse générale des permis de construire dans le neuf, la hausse des taux d'emprunt et des coûts des matériaux, et un secteur tendu en sous-effectif dans la construction et le bâtiment.

En 2023, la dynamique s'est essoufflée après plusieurs années de hausse portée par la production de logement en lien avec la réalisation des deux ZAC (Laiterie et Beausoleil).

En 2024, les droits de mutations repartent à la hausse de +14,92 %, et représentent **3,84 % des recettes réelles de fonctionnement**. L'évolution est donc favorable mais très irrégulière.

	2020	2021	2022	2023	2024
Droit de mutation	269 224 €	308 977 €	327 732 €	266 771 €	306 585 €
Evolution	-19,09 %	+15,37 %	+6,07 %	-18,60 %	+14,92 %

Estimation

La fiscalité intercommunale (73) :

13,58 % des recettes réelles de fonctionnement proviennent de la fiscalité reversée par la Communauté de communes de Grand Lieu (1 082 468 € versés en 2024), au travers de l'attribution de compensation, la dotation de solidarité et le FPIC.

Estimation

	2020	2021	2022	2023	2024
Attribution de compensation	496 811 €	496 811 €	496 811 €	496 812 €	496 812 €
Dotation de solidarité	431 651 €	452 776 €	452 776 €	435 926 €	433 31 5€
FNGIR	18 808 €	18 808 €	18 808 €	18 808 €	18 808 €
FPIC	124 574 €	129 242 €	131 350 €	132 004 €	133 533 €
Total	1 111 080 €	1 097 637 €	1 098 178 €	1 083 550 €	1 082 468 €
	0,64 %	-1,21 %	0,05 %	-1,33 %	-0,09 %

La fiscalité directe locale (73) :

Elle représente **38,61 % des recettes** de fonctionnement pour un montant total de **3 076 109 € en 2024 (+7,91 %)**, contre 2 850 387 € en 2023, auxquelles il convient d'ajouter la dotation de compensation de la suppression de la taxe d'habitation s'élevant à **412 933 €** (contre 367 159 € en 2023), **soit au final 43,79 % des recettes.**

Sur la période observée, la fiscalité directe locale évolue favorablement de + 4,46 % en moyenne par an (sur 5 ans). La baisse en 2021 s'explique par la suppression de la taxe d'habitation, qui est en partie compensée par l'augmentation du taux de taxe foncière (la part départementale est transférée aux communes) et par une dotation de compensation. Il est à déplorer que cette réforme ait pour effet, dans l'avenir, de réduire l'impact de la dynamique des bases fiscales et donc réduit l'autonomie des communes.

Estimation

	2020	2021*	2022	2023	2024
Evolution des bases	4,80 %	-54,39 %	3,4 %	7,1 %	3,9 %
Evolution des taux	0 %	0 %	6 %	0 %	0 %
Produit des Contrib. Directes (73111)	2 602 453 €	2 375 659 €	2 634 999 €	2 850 387 €	3 076 109 €
	100 594 €	-226 794 €	259 340 €	215 388 €	225 722 €
Evolution	4,02 %	-8,71 %	10,92 %	8,17 %	7,91 %
Dot° de compensation perte de taxes		358 835 €	342 159 €	367 921 €	412 933 €

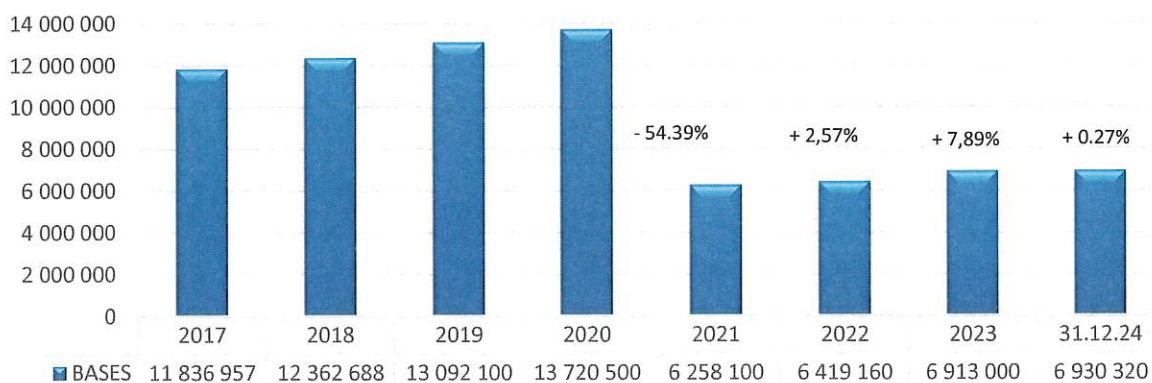
* suppression de la taxe d'habitation

La dynamique des bases :

Les taux d'imposition votés par les communes ne sont pas les seuls éléments pouvant entraîner une variation de la pression fiscale. La dynamique des bases en est une autre. Dans une conjoncture marquée par une forte inflation, les valeurs locatives ont été revalorisées forfaitairement de 3,9 % en 2024, après des hausses de 7,1 % en 2023 et de 3,4 % en 2022.

Pour 2025, la progression des bases fiscales s'établirait à **+1,7 %** (IPCH de novembre), dans l'attente de la LF2025.

Evolution 2017-2024 des bases fiscales (strate 5 000- 10 000 hab)

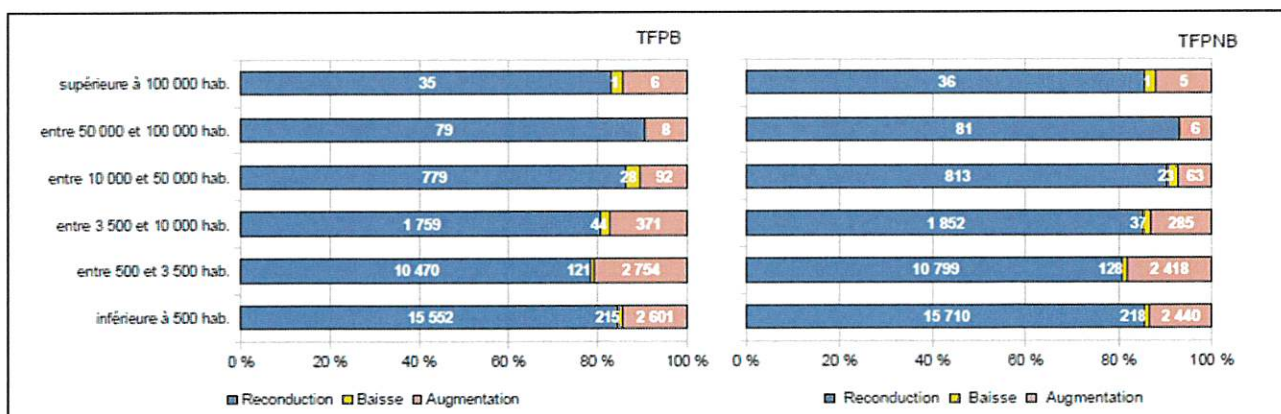


L'augmentation du produit fiscal est essentiellement due à la croissance dynamique des bases fiscales. Pour mémoire, l'évolution 2017-2024 des bases fiscales était de -2,29 % en moyenne par an.

Reconduction majoritaire des taux votés en 2024 par les communes au niveau national :

D'après l'analyse des taux votés entre 2023 et 2024 par la DGFIP au niveau national, les communes ont largement reconduit leurs taux de fiscalité directe locale : 82,1 % de reconduction de la Taxe Foncière Bâtie (TFB), 83,9 % de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB).

Les reconductions de taux prédominent dans toutes les strates de commune. Cette proportion de reconduction est une tendance similaire à celle observée entre 2022 et 2023 (84,7 % TFB et 86,4 % TFNB), et entre 2021 et 2022 (83 % TFB et 85,8 % TFNB).



Source – DGFIP – Analyse nationale des taux votés par les communes et EPCI en 2024.

La commune de La Chevrolière s'inscrit dans cette mouvance, avec la volonté politique de ne pas augmenter ses taux, et ce depuis 2011. Seules les bases nationales insufflées par l'Etat ont progressé.

Analyse des taux votés en 2024 sur le territoire de Grand Lieu Communauté :

Les taux de fiscalité pour La Chevrolière sont inférieurs à la moyenne de ceux observés dans la strate.

2024 – Source DGFIP – Taux de la fiscalité directe votés par les communes

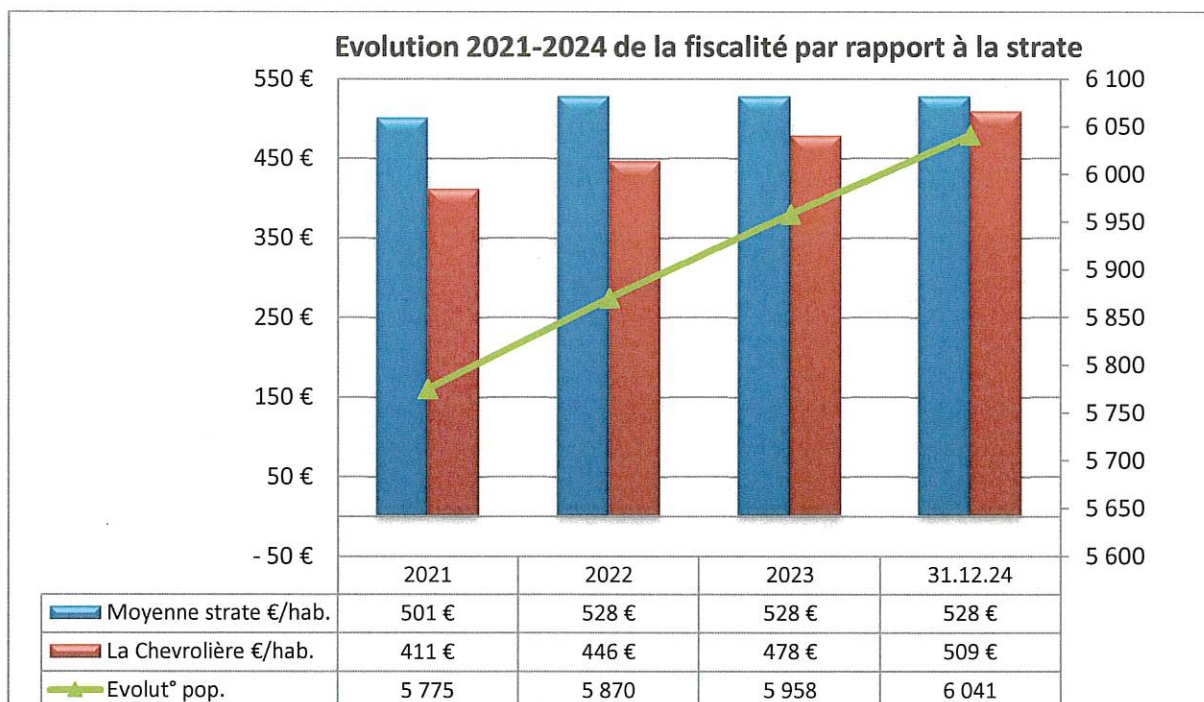
	La Chevrolière	Moy. de la strate	St Phil.	PSM	Geneston	Montbert	St Colomban	St Lumine	La Limouzinière	Le Bignon
	2024									
Hab.	6 041	5000-10000	9 409	6 775	3 736	3 292	3 503	2 317	2 516	3 999
TFB	36 %	41,92 %	41,28 %	48,50 %	37,85 %	38,50 %	38,07 %	42,40 %	34,37 %	33,50 %
TFNB	53,07 %	68,69 %	66,91 %	86,10 %	63,87 %	51,17 %	63,67 %	63,39 %	54,74 %	40,00 %
THS	17,76 %	20,20 %	20,25 %	22,60 %	24,33 %	18,50 %	25,34 %	26,73 %	18,95 %	12,50 %

Source – DGFIP 2024

Ils restent également inférieurs aux moyennes départementale, régionale et nationale de 2023.

	La Chevrolière	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
	2023			
TFB	36 %	36,28 %	38,78 %	39,82 %
TFNB	53,07 %	53,87 %	44,16 %	52,79 %
THLV	17,76 %	17,26 %	17,98 %	15,96 %

Source – Ratios 2023 DGFIP



Sur la période 2021-2024, le poids de la fiscalité de La Chevrolière est inférieur à la moyenne

de la strate.

Ainsi en 2024, il représente 509 €/habitant à La Chevrolière contre 528 € pour la moyenne de la strate.

Aux vues de ces éléments, la commune conserve des marges de manœuvre en matière de fiscalité par rapport aux communes de la même strate, ce qui traduit une économie fiscale annuelle pour les contribuables Chevrolins.

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) :**

Depuis 2023, les communes ont retrouvé leur capacité à voter leur taux de Taxe d'Habitation sur les résidences Secondaires (THS) après trois années pendant lesquelles ces taux étaient figés à leur valeur de 2019 dans le cadre de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales. Depuis 2023, la base d'imposition de la THS est toutefois réduite aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

C'est sur cette variable que les communes se sont majoritairement positionnées au niveau national en faisant évoluer leur taux d'imposition THS entre 2023 et 2024.

En 2024, la commune de La Chevrolière n'a pas voté de taux de majoration concernant les résidences secondaires sur son territoire, ni de taux sur les logements vacants.

Les dotations et participations (74)

Les dotations et participations (dont la Dotation Globale Forfaitaire DGF) s'élèvent à 2 048 583 € en 2024 contre 1 997 957 € en 2023, soit +2,53 %, et représentent **25,71 % des recettes réelles de fonctionnement** (contre 25,69% en 2023).

A noter que ces dotations sont calculées sur une population inférieure de 8 % par rapport à la population INSEE, elle-même minorée par rapport à la réalité (6 041 habitants en 2024).

- **La dotation forfaitaire des communes (DGF) :** après une stagnation en 2020 et 2021, la DGF évolue progressivement à partir de 2022 pour atteindre de + **3,22 %** en 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne D'augm / an sur 5 ans
DGF €	522 199	526 296	533 128	548 743	566 464	
Evolution	0,60 %	0,80 %	1,30 %	2,93 %	3,22 %	1,77 %
Perte annuelle	- 276 291	- 272904	- 266 072	- 250 457	-232 736	

-1 298 460 €

Sur la période observée de 2020 à 2024, la perte cumulée de la DGF représente un manque à gagner pour la commune de 1 298 460 €. Pour mémoire cette perte est évaluée à 2 380 123 € depuis 2015.

- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : s'élève à 512 048 € en 2024 contre 456 350 € en 2023, soit + **12,20 %**.
- **La dotation nationale de péréquation des communes (DNP)** : s'élève à 44 909 € en 2024 contre 39 966 € en 2023, soit + **12,36 %**.
- **Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** : s'élève à 10 412 € en 2024 contre 14 450 € en 2023, soit **-27,94 %**. Il est évalué sur la base des dépenses de fonctionnement d'entretien de voirie et d'informatique en nuage. A noter que dans la LF2025 initiale, le FCTVA devrait disparaître des recettes de fonctionnement.

Les participations autres organismes (CAF) : concernent les dotations perçues, pour le fonctionnement des services de la crèche municipale et de l'ALSH sous contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). L'augmentation du nombre de places à la crèche a fait évoluer la participation de la CAF. En 2024, les recettes perçues de la CAF s'élèvent à 428 321 € (estimation) contre 431 816 € en 2023, soit -0,8 %. Alors que celles-ci n'étaient que de 282 040 € en 2022.

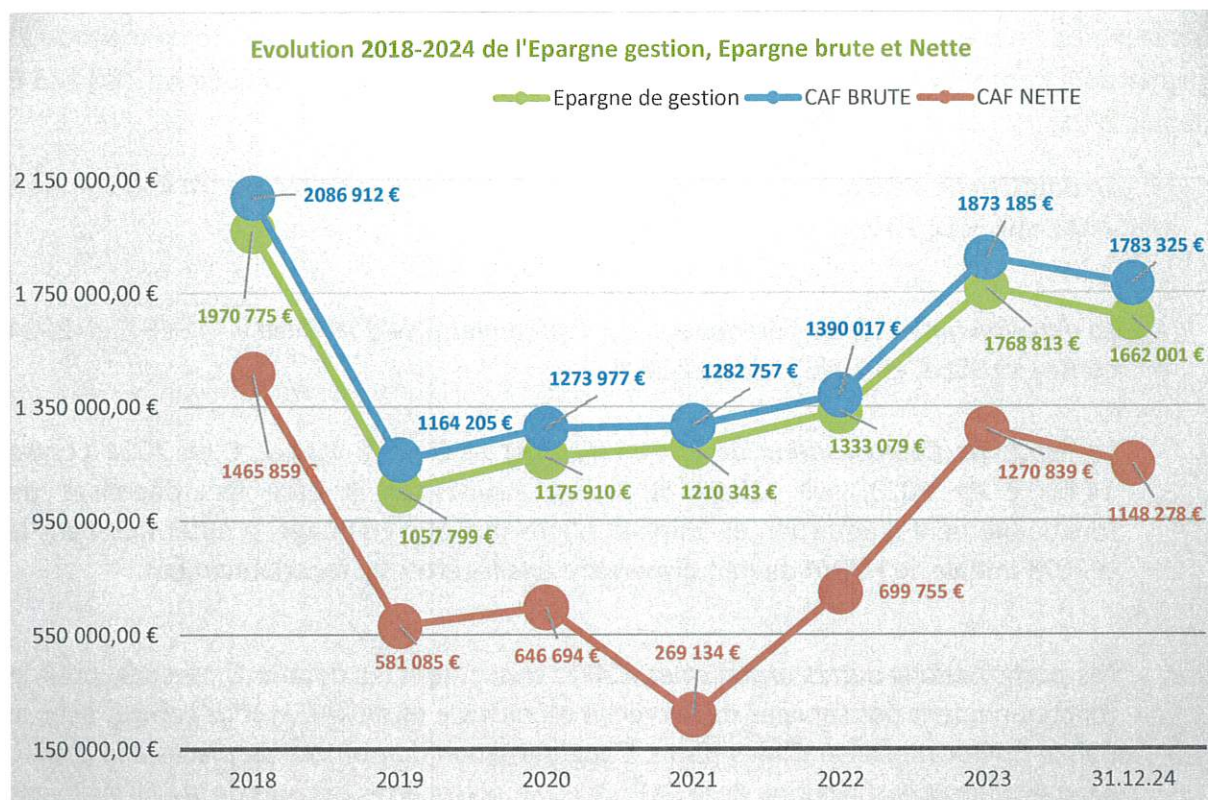
- **La dotation aux titres sécurisés** : s'élèvent à 20 338 € en 2024, contre 10 500 € en 2023, soit +93,69 %. Cette dotation est calculée par l'Etat fonction du nombre de CNI-Passeport établis dans l'année. Créé en cours d'année 2023, le service a fonctionné en année pleine en 2024.

3. La situation de l'épargne

Pour rappel, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. L'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir.

Le **taux d'épargne brut**, indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est de 24,26 % en 2024 contre 20,66 % en 2023.

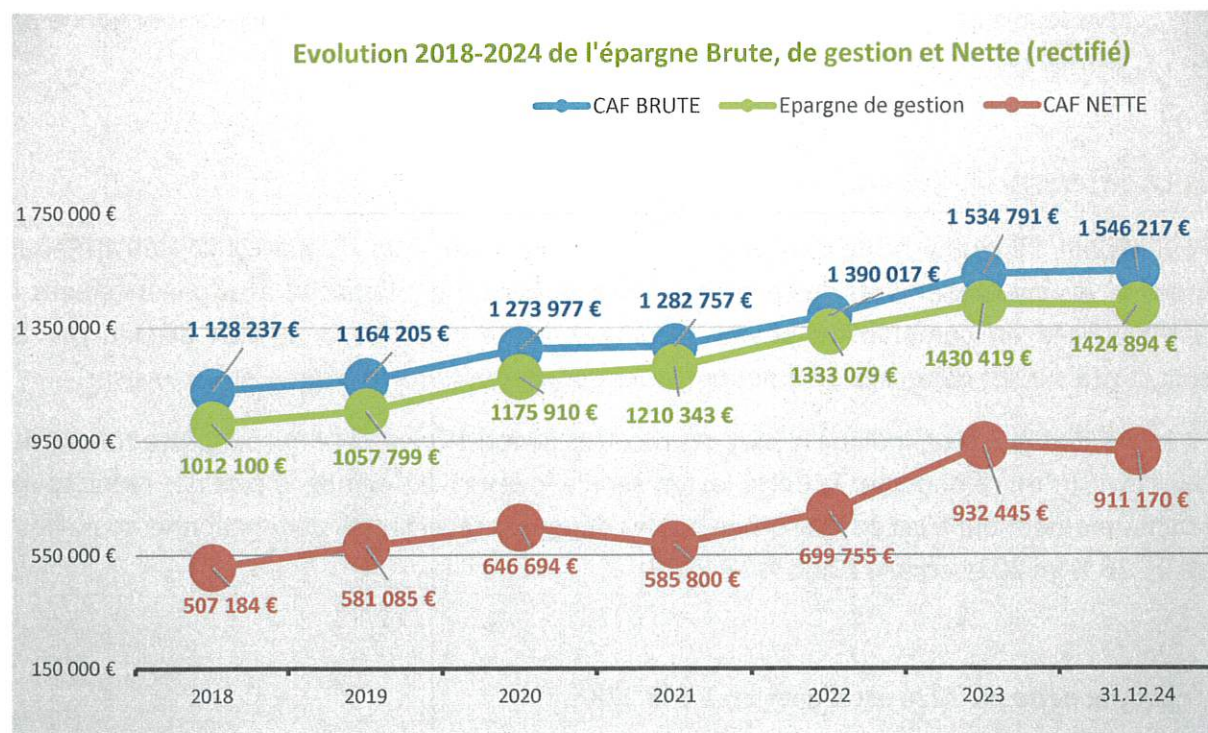
L'**épargne nette** en 2024 est d'environ 1 148 278 €.



RRF 2018 et CAF BRUTE 2018 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2018 (vente de terrain ZAC Laiterie) de 958 675 €.

RRF 2023 et CAF Brut 2023 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2023 (cession de terrain) de 338 394 €

RRF 2024 et CAF Brut 2024 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2024 (clôture ZAC Beausoleil) de 232 466 €



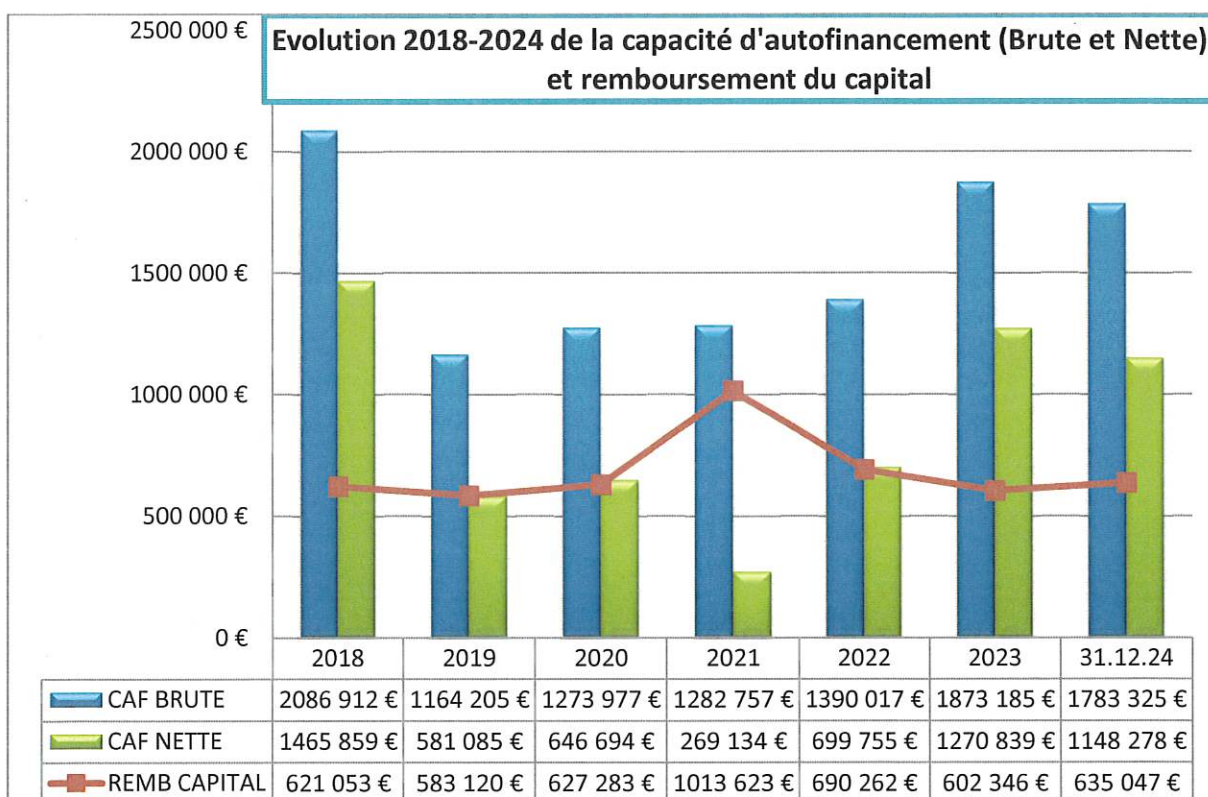
Entre 2018 et 2024, la CAF brute augmentait très légèrement pour atteindre 1,53M€ en 2023.

Il faut noter que ces 7 dernières années, la CAF brute et l'épargne de gestion se maintiennent globalement au-dessus d'1M€.

L'effet ciseau marqué en 2017-2021, (dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes) a été circonscrit en 2022 et jusqu'en 2023 se caractérisant par une nouvelle progression à la hausse des 3 indicateurs. Ce constat atteste du fait que le niveau de service apporté à la population est maîtrisé par rapport aux moyens dont dispose la commune. Il faudra maintenir cette tendance.

L'objectif du maintien d'une épargne nette positive reste prioritaire pour investir. Elle est conditionnée par une maîtrise rigoureuse des dépenses communales. Cette situation permettra des marges de manœuvre en termes d'endettement.

L'épargne nette pour 2025 devrait être d'environ 850 000 €, soit une légère diminution par rapport à 2024. Cela permet de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour les investissements futurs.



Le remboursement du capital est en légère augmentation et s'établit en 2024 à 635 047 €.

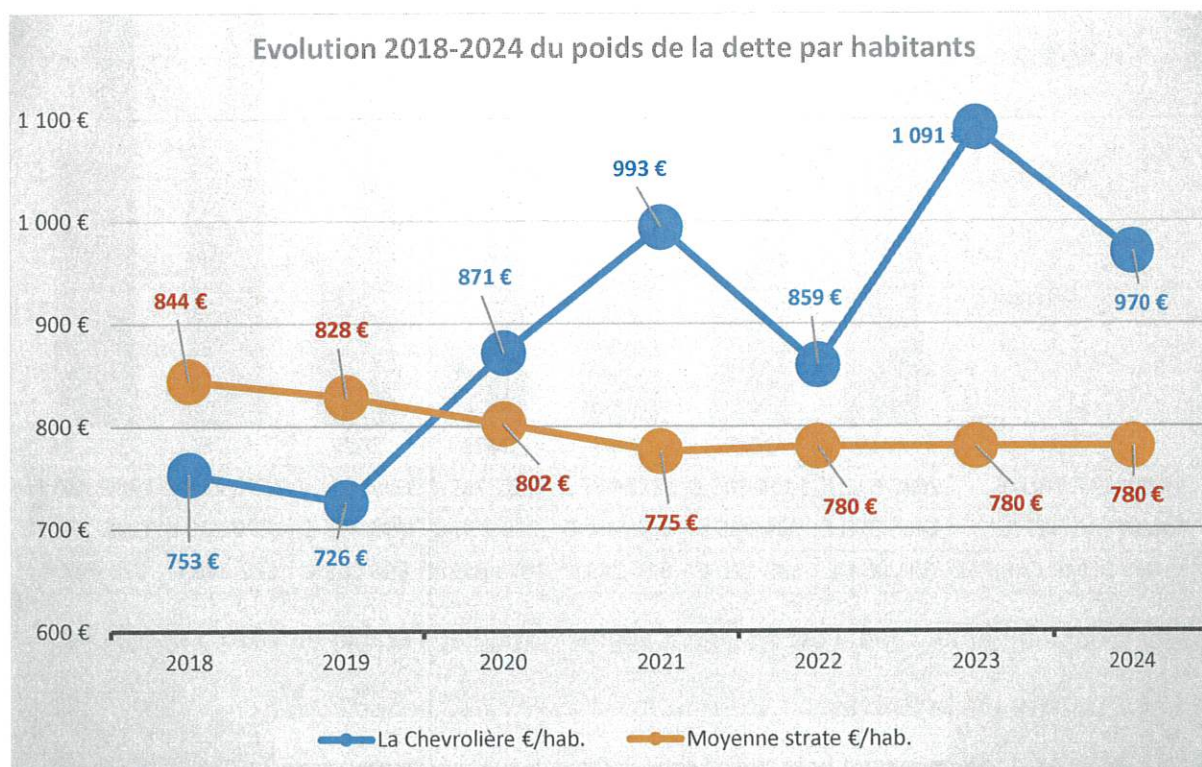
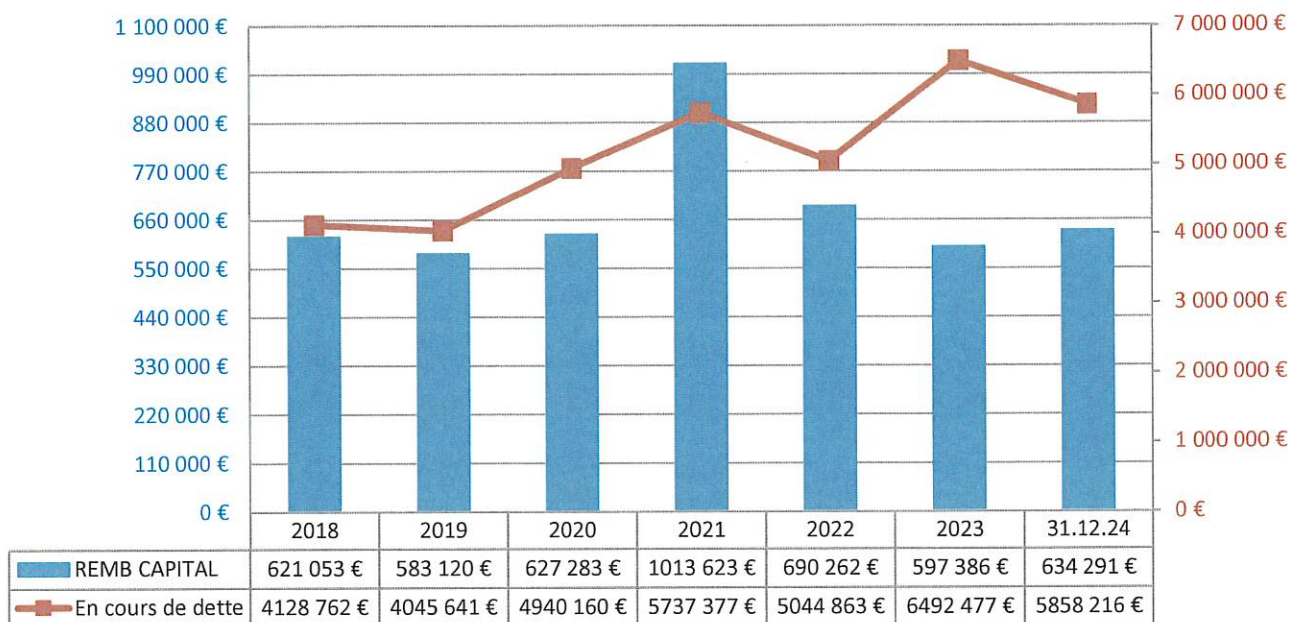
4. La situation de la dette

Au 31 décembre 2024, l'état de la dette de la commune de La Chevrolière se situait à un niveau élevé par rapport aux communes de la strate : 970 €/habitant en 2024 (contre 1 091 €/Habitant en 2023) contre 780 €/habitant au niveau national.

En effet, l'encours de la dette se situait en 2023 à 6,49 M€ et est passé à 5,86 M€ en 2024.

En 2024, la Ville n'a pas contracté d'emprunt supplémentaire.

Evolution 2018-2024 de l'encours de la dette et du remboursement du capital

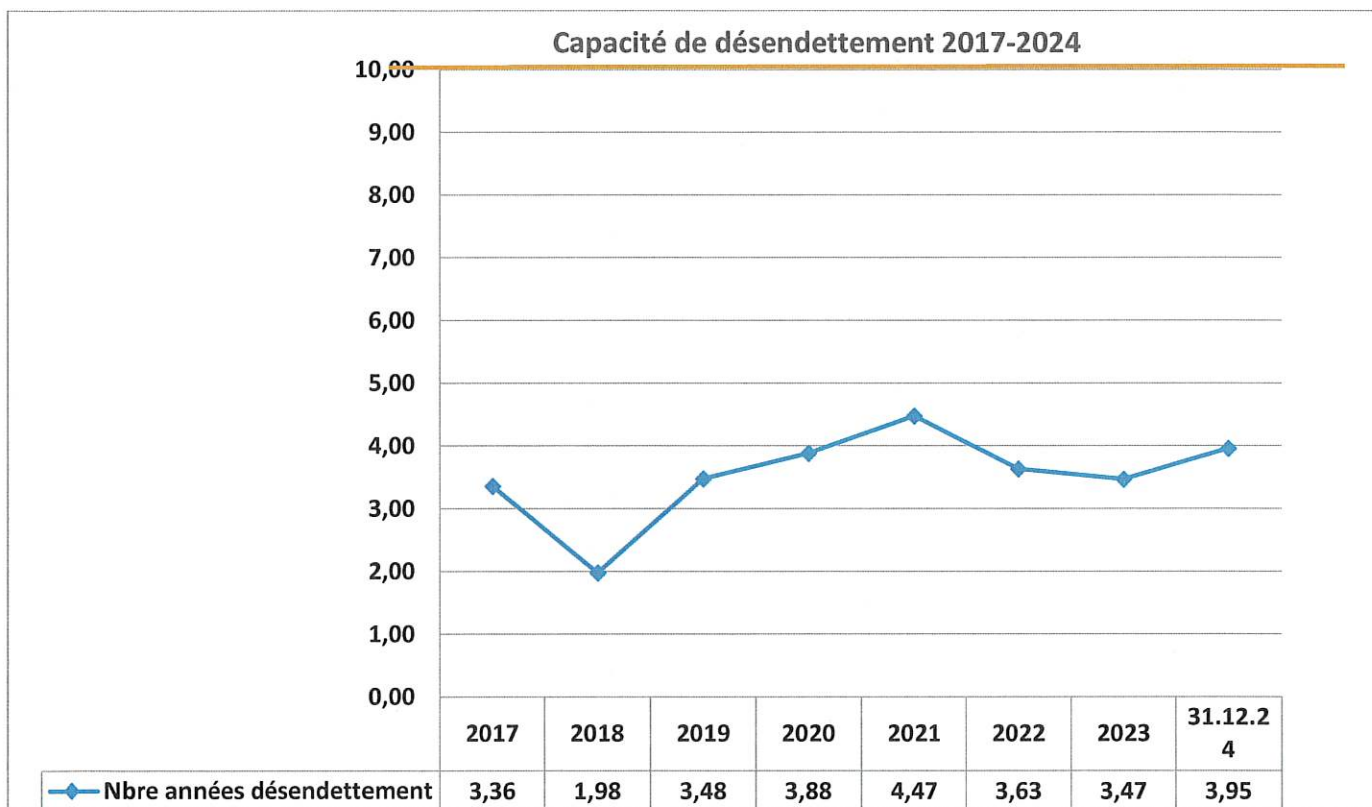


En 2021, remboursement anticipé d'un emprunt (316 666 €), suite à renégociation // Remboursement rectifié : 677 508 €

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours de dette en y affectant la totalité de l'épargne brute.

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Cette capacité est considérée comme bonne en dessous de 3 ans, moyen de 5 à 7 ans et critique au-dessus de 10 ans.

Le délai de désendettement affiche un indice de 3,95 en 2024 contre 3,47 années en 2023.



B. L'analyse de la section d'investissement

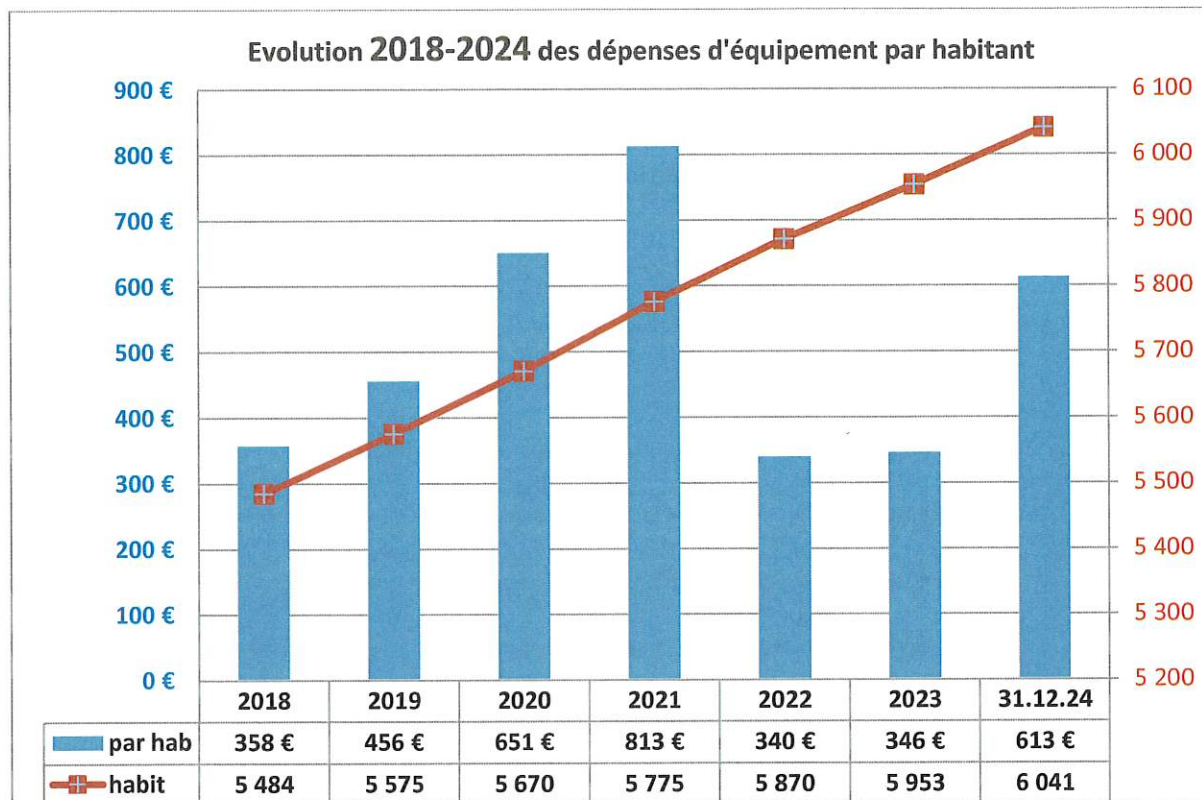
1. L'analyse des dépenses d'investissement

La commune a poursuivi sa politique d'aménagement du territoire, d'offres et de services, et de rénovations des bâtiments publics.

En 2024, les dépenses réelles d'investissement sont en nette progression, avec 4 829 589 € contre 2 738 925 € en 2023.

Cette augmentation s'explique non seulement par les autorisations de programme d'investissement en cours sur la période, traduisant la volonté politique d'aménagement du territoire et une dynamique certaine d'équipement sur la commune : l'extension de l'école maternelle E. Beranger, la rénovation de la rue du Stade et la rénovation de la toiture de l'église Saint Martin.

Elle s'explique également par le décalage dans le temps de certains travaux d'équipement en raison d'aléas ou de levées de réserves sur 2024 (LAEP Le Fabulieu, cellules commerciales du 10 Grand Rue).



Pour la commune, entre 2020 et 2024, les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 16,12 M€. En 2024, la dépense d'équipement a été de 3,7 M€ soit 613 €/habitant.

Estimation

	2020	2021	2022	2023	2024
Dép. invest €	4 338 830	5 801 177	2 718 095	2 738 925	4 829 589
Dép. d'équipt	3 673 559	4 690 643	1 995 063	2 060 818	3 702 701

- **Les immobilisations incorporelles (chap.20)** : s'élèvent 175 264 € en 2024, contre 62 982 € en 2023. Ces dépenses représentent **3,62 % des dépenses réelles d'investissement** en 2024.
Elles concernent notamment des dépenses réelles d'investissement relatives au frais d'étude, de modification et révision d'urbanisme, d'audit énergétique et architectural des bâtiments communaux, de concessions et droits similaires informatiques.
- **Les subventions d'équipements versées (chap.204)** : s'élèvent à 77 177 € en 2024, contre 111 366 € en 2023, soit -30,69 %. Ces dépenses représentent **1,59 % des dépenses réelles d'investissement** en 2024.

Elles concernent principalement la convention avec le SYDELA pour les travaux d'effacement de réseaux sur la rue du Stade arrivés à terme.

- **Les immobilisations corporelles (chap.21)** : s'élèvent à 1 122 691 € en 2024 contre 846 663 € en 2023, soit +32,60 %. Ces dépenses représentent **23,24 % des dépenses réelles d'investissement** en 2024.

- **Les immobilisations en cours (chap. 23)** : s'élèvent à 3 043 230 € en 2024 contre 1 039 850€ en 2023, soit +192 %. Ces dépenses représentent **63 % des dépenses réelles d'investissement** en 2024.
Elles concernent tous les travaux de construction et de rénovation sur les bâtiments et la voirie, et notamment les crédits de paiement issus des autorisations de programme.

- **Les autorisations de programme** : Conformément à l'article L.2311-3-1 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

La commune de La Chevrolière compte 4 autorisations de programme en cours, comme suit :

Intitulé du programme	Date autorisation	Montant ouvert	Réalisation antérieures au 31.12.2024	Crédits de paiement 2025	Reste à financer 2026	Reste à financer 2027	Reste à financer 2028	Observations
<i>Travaux de requalification des espaces publics de Passay</i>	2020	2 210 485,00 €	1 563 603 €	100 000 €	546 882 €			Projet à l'arrêt depuis 2022 suite contentieux
<i>Travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise</i>	2021	2 015 390,00 €	1 146 699 €	230 000 €	420 000 €	130 000 €	88 691 €	
<i>Travaux d'aménagement de la rue du Stade</i>	2021	1 351 600,00 €	1 150 390 €	75 000 €				Finalisation conditionnée aux travaux en cours d'Européan Homes
<i>Travaux d'extension de l'école maternelle E. Béranger</i>	2022	1 090 900,00 €	1 064 007 €	6 000 €				Livré et Inauguré le 4.01.2025 - Solde honoraires MOE

- ✓ Les crédits de paiement de 2024 qui n'auront pas été consommés seront rééchelonnés en fonction de l'état d'avancement des travaux,

- ✓ L'autorisation de programme concernant l'extension de l'école maternelle Béranger devrait être clôturée en 2025, à la suite du paiement du solde des honoraires de la MOE,

- ✓ Concernant le projet de requalification des espaces publics de PASSAY, la commune est dans l'attente du rapport définitif de l'expert judiciaire relatif au contentieux et de l'arbitrage du juge permettant de relancer les travaux,

- ✓ Une autorisation de programme sera à l'étude pour 2025 concernant le projet de l'extension du restaurant scolaire et de la construction d'une salle de danse.
- **Les dotations, fonds divers et réserves (chap. 10)** : s'élèvent à 285 098 € en 2024 contre 75 716 € en 2023, soit **+276 %**. Ces dépenses représentent **5,90 % des dépenses réelles d'investissement** en 2024.
Elles concernent les taxes d'aménagement perçues en année n-1 reversées par convention à Grand Lieu Communauté. En 2023, un premier versement de taxe d'aménagement exceptionnelle a été perçu de l'entreprise VIRTUO reversé en 2024 à Grand Lieu Communauté, ce qui explique la forte progression. Le second versement perçu en 2024 sera, quant à lui, aussi reversé en 2025 à Grand Lieu Communauté.
- **Les emprunts et dettes assimilées (chap. 16)** : s'élèvent à 635 247 € en 2024 contre 602 346 € en 2023, soit +5,46 %. Ces dépenses représentent **13,15 % des dépenses réelles d'investissement** en 2024.

2. L'analyse des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent principalement des subventions de l'État et des fonds européens, ainsi que d'une part de fonds propres de la commune.

Des recettes fluctuantes liées aux dépenses d'investissement réalisées mais avec un décalage :

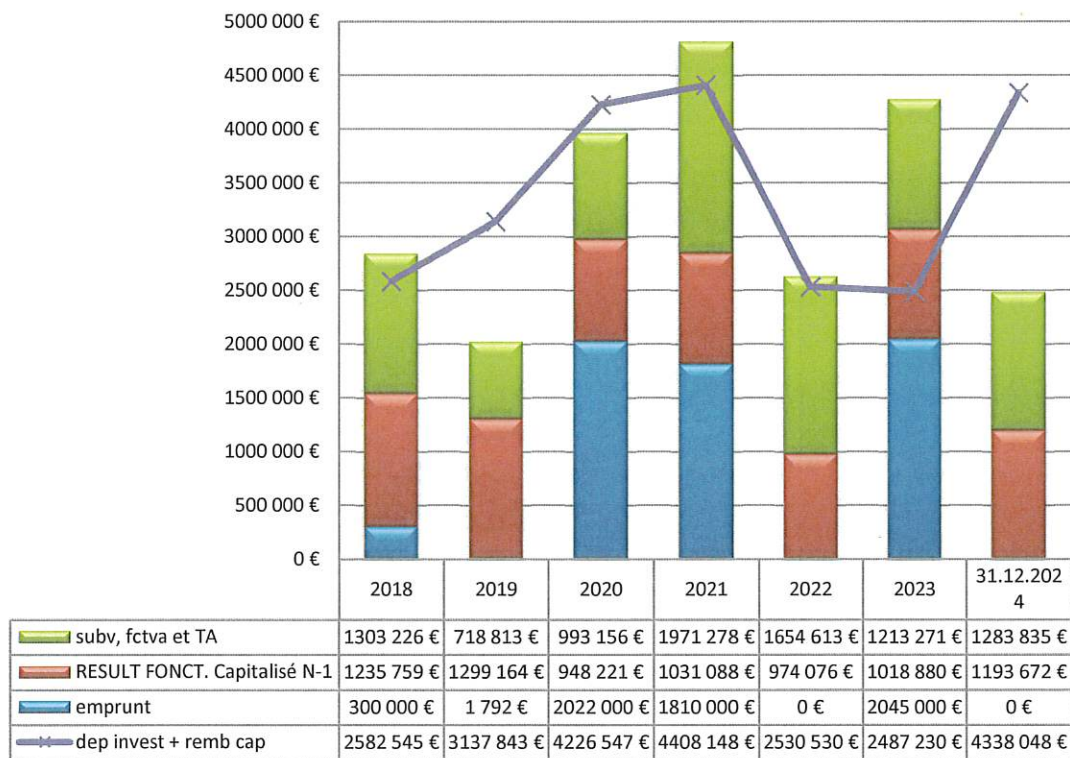
- Le FCTVA représente 6 %. La moyenne se situe à 11% sur les 7 dernières années.
- Les subventions représentent 15 %. La moyenne se situe à 14 % sur les 7 dernières années.

Sur la période 2018-2024 : 6,3 M€ empruntés. Sur cette même période : 4,76 M€ de remboursement du capital, 738 400 € de remboursement des intérêts et un excédent de fonctionnement de 7,7M€.

Une moyenne sur la période de 32,5 % d'autofinancement, la moyenne des collectivités se situant autour des 30 %.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recette Réelle d'Invest €	4 135 000	2 246 000	4 347 000	4 773 255	2 637 729	4 277 151	3 605 824
<i>Subventions</i>	557 333	332 000	602 723	1 203 914	694 967	515 769	533 660
<i>FCTVA</i>	554 000	222 290	349 000	551 533	712 511	240 205	223 537
<i>Taxe Aménagement</i>	191 631	165 000	170 000	215 831	247 135	457 297	503 202
<i>Emprunt</i>	300 000	0	2 022 000	1 810 000	0	2 045 000	0
<i>Excédent de Fonctt capitalisé</i>	1 235 758	1 299 164	948 221	1 031 088	974 076	1 018 880	1193672

Evolution 2018-2024 du financement des dépenses d'investissement



III. Orientations et projets 2025 : vision, engagement et actions



L'absence d'une loi de finances clairement définie complique la planification budgétaire et la prévision des recettes fiscales, ce qui oblige la commune de La Chevrolière à une gestion encore plus rigoureuse de ses finances. Dans ce contexte complexe, la commune reste néanmoins résolument tournée vers l'avenir, avec la volonté de poursuivre ses projets de développement tout en préservant un équilibre financier solide.

La municipalité mettra donc en place des mesures d'ajustement pour garantir une gestion budgétaire maîtrisée, tout en continuant à investir dans des projets essentiels à la dynamique locale et à la qualité de vie de ses habitants.

A. Les priorités stratégiques pour 2025

Les priorités définies pour 2025 s'inscrivent dans un projet ambitieux visant à améliorer la qualité de vie des Chevrolins et à affirmer la proximité des services publics. Parmi les priorités figurent la valorisation du cadre de vie, la lutte contre les incivilités, le soutien aux familles, et le renforcement des politiques en faveur des jeunes. La commune met également l'accent sur le développement culturel, sportif et économique, tout en poursuivant une démarche de maîtrise des coûts et de transition écologique. L'objectif global est de bâtir une commune résiliente en phase avec les enjeux contemporains, notamment à travers un projet d'aménagement adapté au changement climatique.

1. Revitalisation du centre-bourg et dynamisation de l'espace urbain

La revitalisation du centre-bourg reste une priorité stratégique pour la commune, et plusieurs projets importants continueront à être menés en 2025 comme la poursuite de la réfection de la rue du Stade.

Également, de nouveaux aménagements seront mis en place pour encourager la marche à pied et améliorer la fluidité des déplacements. Ainsi des cheminements supplémentaires verront le jour pour faciliter les trajets, tout en créant des espaces plus agréables et sécurisés pour les piétons.

En parallèle, la commune a lancé des études pour la requalification de l'îlot de la rue de Nantes, un projet ambitieux visant à créer un espace d'habitations. Ce projet a pour objectif de dynamiser le centre-bourg, de répondre aux besoins en logements et de renforcer l'attractivité économique de La Chevrolière, en créant des espaces de vie modernes et accessibles.

Ces différents aménagements visent à améliorer la mobilité en facilitant l'accès au cœur de la ville et en offrant des espaces propices à la marche et à l'exercice. Ils favorisent une circulation plus fluide pour les piétons et cyclistes, tout en renforçant l'attractivité commerciale du centre-ville. L'objectif est de rendre l'espace public plus agréable et accessible, contribuant ainsi à la qualité de vie des habitants.

2. Transition écologique et développement durable

Face aux enjeux environnementaux et à la nécessité de répondre aux exigences de durabilité, la commune poursuit son engagement en matière de transition écologique. En 2025, les priorités seront la rénovation énergétique des bâtiments communaux ainsi que le développement de la mobilité douce.

- ✓ **Rénovation énergétique** : Les efforts pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics se poursuivront.

En effet, depuis trois mandats, la commune a mis en place une politique d'investissement ambitieuse pour améliorer la performance énergétique de son patrimoine bâti. Cette politique a permis le renouvellement de plusieurs bâtiments communaux, tels que l'Espace Culturel, la Médiathèque, l'École de Musique, l'Hôtel de Ville, le Pôle Santé, l'Espace Jeunes, l'Îlot Mômes et la Maison des Associations.

Les projets de rénovation seront donc menés avec l'objectif de réduire la consommation énergétique et de répondre aux nouvelles normes environnementales.

Un audit de l'état du complexe sportif est d'ailleurs en cours, préalable à des travaux de réhabilitation visant à améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'impact environnemental.



Également, l'ancien local du Crédit Agricole sera rénové au rez-de-chaussée pour accueillir une nouvelle activité commerciale afin d'apporter aux citoyens un service de proximité. Ce projet de réhabilitation vise à moderniser l'espace tout en intégrant des solutions écologiques et énergétiquement efficaces.

Enfin et dans ce contexte, plusieurs toitures et huisseries seront renouvelées, notamment sur l'école Béranger, la terrasse du Grand Lieu et le complexe sportif.

- ✓ **Sécurisation et déplacement doux** : Les rues du Docteur Grosse et du Sacré-Cœur ont été réaménagées depuis septembre 2024 (suspension temporaire de l'accès à ces rues conformément aux heures d'entrées et sorties des écoles) pour améliorer la sécurité des enfants et des familles, tout en favorisant les déplacements à pied et à vélo. En 2025, des aménagements supplémentaires seront mis en place, avec des marquages au sol et des panneaux rappelant le code de la route, afin de renforcer la sécurité et encourager l'utilisation de ces modes de transport.
- ✓ **Mobilité durable** : La commune poursuivra le développement d'infrastructures pour la mobilité douce avec la création de nouveaux cheminements piétons, l'extension des pistes cyclables, notamment à travers le projet intercommunal de pistes cyclables reliant La Chevrolière et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.
- ✓ **Favoriser une alimentation saine et durable** : La commune poursuivra les objectifs du label « Mon resto responsable » avec 42% de produits bio, 48% de produits locaux, la réduction du gaspillage alimentaire et le compostage des déchets. Cette initiative est également intégrée dans le Programme Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Retz.

3. Projets éducatifs et culturels

L'éducation et la culture demeurent au cœur des priorités de la commune, en particulier avec les besoins croissants de la population en matière d'accueil scolaire, de loisirs et d'activités culturelles.

- ✓ **Extension de l'école Béranger** :

L'extension de l'école Béranger, inaugurée en début d'année 2025, permettra d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement, afin de répondre à la demande scolaire croissante dans la commune.

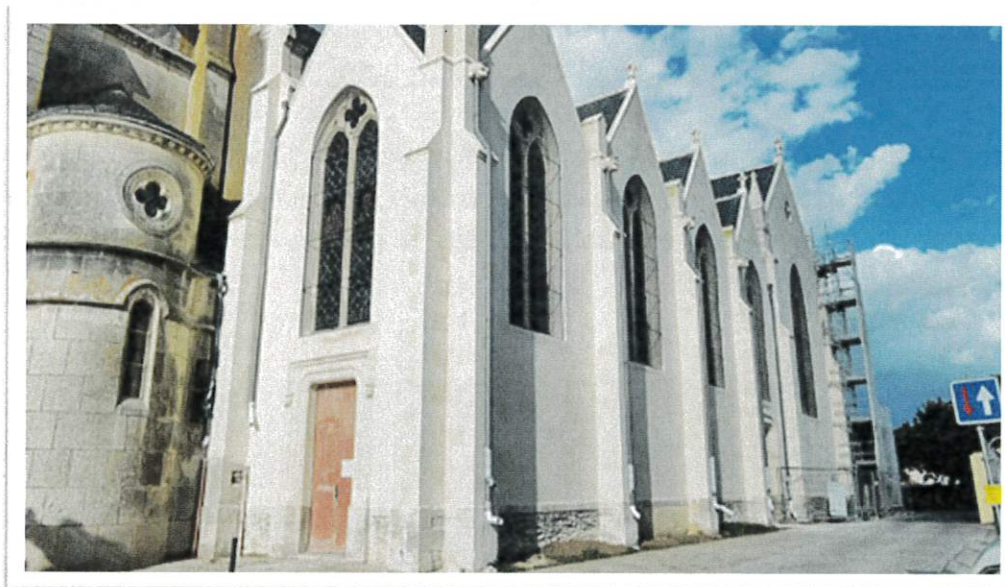
Ce projet a été conçu pour offrir un cadre d'apprentissage moderne et adapté aux besoins des élèves.



- ✓ **Extension du restaurant scolaire** : En réponse à l'augmentation de la population scolaire et aux besoins des familles, un projet d'extension du restaurant scolaire est en cours d'étude. Cette extension visera à améliorer les conditions d'accueil des enfants et à répondre aux exigences alimentaires actuelles.
- ✓ **École de danse** : Avec une demande de plus en plus forte pour les activités artistiques, un projet d'extension de l'école de danse est prévu pour 2025. Ce projet vise à offrir des infrastructures de qualité pour les pratiques culturelles, en particulier dans le domaine de la danse, et à diversifier l'offre éducative et culturelle proposée aux Chevrolins.
- ✓ **La politique jeunesse** : Des initiatives sont mises en place pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, notamment à travers l'accueil de stagiaires et d'apprentis au sein des services municipaux.
Dans cette continuité, il est essentiel de permettre aux élèves Chevrolins d'accéder aux pratiques artistiques et culturelles tout au long de leur scolarité. Cela passe par un renforcement du partenariat entre la médiathèque et les écoles, afin d'offrir aux jeunes des opportunités d'enrichir leur parcours éducatif par des activités culturelles variées.

4. Pr servation du patrimoine communal

La pr servation du patrimoine est un autre axe majeur de d veloppement pour la commune en 2025. La r novation de l' glise Saint-Martin se poursuivra tout au long de l'ann e. Ces travaux ont pour objectif de pr server l'int grit  de cet  difice historique tout en l'adaptant aux normes modernes de s curit  et d'accessibilit .



5. Action publique renforcée pour une meilleure qualité de vie

En 2025, La Chevrolière poursuivra sa transformation en restant fidèle à ses engagements : améliorer le cadre de vie des Chevrolins, renforcer la sécurité, et offrir un service public de proximité et à l'écoute des besoins de ses habitants. Ces projets, qui allient développement durable, sécurité, participation citoyenne et soutien aux familles, contribueront à faire de La Chevrolière une commune dynamique et inclusive, apte à relever les défis de demain tout en garantissant à ses habitants un cadre de vie agréable et sécurisé.

a. Améliorer la qualité de vie des Chevrolins et renforcer la sécurité au quotidien

La commune de La Chevrolière continue de concentrer ses efforts sur l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, tout en luttant contre les incivilités et en assurant une sécurité optimale. En 2025, plusieurs mesures seront renforcées pour offrir un environnement à la fois agréable, sûr et respectueux de l'espace public.

Les équipes techniques municipales, déjà largement mobilisées, poursuivront leurs actions pour maintenir une propreté exemplaire dans toute la commune. Plusieurs actions spécifiques seront mises en place pour améliorer la gestion des déchets et répondre aux problématiques récurrentes :

- ✓ **Lutte contre les dépôts sauvages** : La commune continuera d'agir pour réduire la durée de présence des dépôts sauvages, en intervenant rapidement pour nettoyer les zones concernées et en renforçant la surveillance des points sensibles.
- ✓ **Renforcement de la sécurité** : Arrivé en fin d'année 2024, l'ASVP joue un rôle central dans la sécurité publique, assurant une présence constante sur l'espace public. Ses missions incluent la prévention des incivilités, la gestion des conflits de voisinage, le contrôle du stationnement, la surveillance de la circulation, ainsi que l'intervention en cas de perturbations. Il contribuera également à la sécurité des lieux publics, à la lutte contre les comportements dangereux et à la coordination avec les forces de l'ordre pour garantir un cadre de vie plus sûr et plus serein.
- ✓ **Sensibilisation et engagement citoyen** : Des actions de sensibilisation, accompagnées d'évènements citoyens comme les *Clean up Days*, continueront en 2025. Ces initiatives favorisent l'engagement des habitants dans la gestion de la propreté publique et renforcent la cohésion sociale.



- ✓ **Communication et actions de sensibilisation** : Des campagnes seront organisées pour rappeler l'importance du respect de l'environnement et de la propreté dans la commune, avec un accent sur la responsabilité collective.

b. Affirmer un service public de proximité, au plus près des citoyens

La commune de La Chevrolière maintiendra son engagement à renforcer la proximité entre les élus et la population, avec une attention particulière à la participation citoyenne. En 2025, cette volonté se traduira par une série de dispositifs visant à répondre aux besoins des Chevrolins et à les impliquer dans les projets locaux.

- ✓ **Participation citoyenne** : Les structures de concertation, telles que le Conseil des Sages, le Conseil municipal des Enfants, ainsi que les commissions thématiques extra-municipales, continueront à jouer un rôle majeur. Ces instances permettent à chaque citoyen d'être acteur des décisions qui affectent leur quotidien. Également, sur certains projets, des réunions publiques pourront être organisées pour informer et créer le dialogue avec les habitants.
- ✓ **Rencontres de proximité avec les élus** : La commune continuera d'organiser des rencontres régulières entre les élus et les habitants. Ces rencontres permettent aux Chevrolins de s'exprimer directement auprès de leurs représentants et de faire remonter leurs préoccupations.

6.Favoriser l'accompagnement à la parentalité et le soutien aux familles

En 2025, La Chevrolière renforcera son soutien aux familles, en particulier à travers des dispositifs d'accompagnement à la parentalité. L'inauguration du **L.A.E.P. (Lieux d'Accueil Enfants-Parents)**, marque un tournant pour l'accompagnement des parents et des enfants en



situation de vulnérabilité. Ce lieu permettra de répondre aux besoins des familles, en offrant un espace de rencontre, d'écoute et de soutien pour les parents en difficulté, notamment ceux confrontés à des situations de handicap, de santé ou d'épuisement parental.

En parallèle, d'autres initiatives seront mises en œuvre pour soutenir les familles dans leur quotidien, en particulier à travers l'amélioration de l'accès aux services municipaux et des actions de

prévention sur des thématiques telles que la santé mentale des parents et la gestion du stress familial.

Par ailleurs, depuis septembre 2024, l'agent en charge du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a vu son temps de travail passer de 30 % à 80 %, ce qui a permis un renforcement significatif des services rendus à la population fragile. Ce changement a conduit à une meilleure réactivité et à une prise en charge plus étendue des besoins des administrés, notamment pour l'accompagnement des personnes en difficulté sociale, les aides financières d'urgence, ainsi que les services d'accompagnement personnalisé. Avec cette augmentation du temps de travail, le CCAS est désormais en mesure d'assurer une gestion plus fluide et efficace des dossiers. Cette évolution témoigne d'un investissement fort pour répondre aux enjeux sociaux croissants et améliorer la qualité des services destinés aux personnes en situation de précarité.

7. Gestion financière et équilibre budgétaire

Dans un contexte économique incertain et face à la hausse des coûts des matériaux et à l'absence d'une loi de finances clairement définie, la commune devra ajuster ses prévisions budgétaires avec une grande prudence. Les recettes fiscales ne suffiront probablement pas à couvrir les hausses des dépenses liées aux projets d'investissement et à l'inflation.

La gestion des dépenses sera donc une priorité absolue en 2025, avec des efforts pour optimiser les coûts de fonctionnement et pour éviter toute dérive budgétaire. La commune continuera d'œuvrer pour maintenir une épargne nette positive, indispensable pour assurer le financement de ses projets d'investissement, tout en préservant son équilibre financier à long terme. Des ajustements seront également réalisés en fonction de l'évolution des ressources fiscales et des aides de l'État, dans un contexte marqué par une forte incertitude économique.

B. Prévisions des recettes de fonctionnement

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement ont connu globalement une augmentation annuelle moyenne de + 6,52 % entre 2020 et 2024, principalement grâce à la croissance démographique, une indexation dynamique des bases fiscales et la création de services amenant des recettes supplémentaires.

Pour 2025, les recettes de fonctionnement devraient augmenter légèrement.

Toutefois, dans l'attente des mesures de la Loi de Finances 2025, et compte tenu de la compression des dépenses et des recettes attendues pour les collectivités, il est prudent de reconduire à l'identique les dotations 2024 pour 2025.

✓ Les dotations d'état : DSR, DNP, FCTVA...

En 2025, le FCTVA perçu en recette sur les dépenses d'entretien de bâtiment et de voirie en fonctionnement ne serait plus pris en compte dans la future loi de Finances, soit une perte de 10 412 €.

Concernant la DGF, elle devrait rester stable. Pour mémoire, entre 2014 et 2024, la perte cumulée de la DGF représente 2 380 123 euros.

hypothèse de stabilité des recettes 2025 par rapport à 2024, en dehors du FCTVA.

✓ **Recettes fiscales directes locales :**

L'évolution physique des bases fiscales est dynamique. Sans évolution des taux, le produit fiscal a évolué en moyenne de +3,36 % par an entre 2017 et 2023. La commune a perçu 3 076 109 € en 2024.

La prévision d'évolution du produit de la fiscalité repose sur 3 facteurs : le taux de revalorisation des valeurs locatives, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et le dynamisme physique des bases.

- **La revalorisation des valeurs locatives votée en loi de finances :** Les valeurs locatives foncières sont revalorisées chaque année en fonction de l'inflation constatée. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre deux périodes données. En 2023, la révision des bases locatives a été de 7,1%, et de 3,9 % 2024.

Objectif 2025 : Il est attendu dans la loi de Finances 2025, une révision des bases de +1,7 %.

- **Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :**
L'objectif 2025 : les prévisions de réalisation ont été calculées sur la base d'une évolution du taux d'imposition entre 0 et 2%.
- **Le dynamisme des bases :** les bases évoluent chaque année au gré des constructions, démolitions et projets d'urbanisme.
L'objectif 2025 : par prudence, cette dynamique est projetée autour de 2%.

✓ **Evolution des droits de mutation.**

Les droits de mutations sont fluctuants fonction de la dynamique du marché immobilier. La ZAC Beausoleil a été clôturée en 2023, et celle de La laiterie est attendue pour 2025. Les études de programmes en cours sur la commune (Îlot rue de Nantes) devraient à terme amener de nouvelles recettes.

Toutefois, la perception de ces recettes avec un décalage dans le temps nécessite d'appeler à la prudence dans les futures projections (pour les programmes de logements neufs, entre 18 mois et deux ans pour une livraison clé en main après le dépôt du permis de construire).

Pour la commune, cette recette est de 306 585 € en 2024.

L'objectif 2025 : une recette sensiblement inférieure à 2024 est attendue.

✓ **Evolution des produits de service.**

Pour la commune, cela représente environ 12 % des recettes réelles de fonctionnement. Pour 2024, la commune a perçu 1 029 266 €.

L'objectif 2025 : L'hypothèse retenue est une augmentation de +2 % en moyenne pour maintenir le niveau des recettes.

✓ **Les autres produits (Soutien de la Caisse d'Allocations Familiales).**

La CAF continue d'accompagner la politique de la commune en direction des familles que ce soit à travers la Prestation de Service Unique (PSU) ou la Convention Territoriale Globale (CTG) signée à l'échelle intercommunale. La crèche municipale est soutenue depuis 2023, (passage 16 à 30 places). Pour 2024, la Ville a perçu 428 321€ (estimation).

L'objectif 2025 : stabilité des recettes.

✓ **La fiscalité reversée par l'intercommunalité.**

Pour la commune, cela représente 13,58 % des recettes réelles de fonctionnement en 2024. Cette recette est de 1,08 M€ en 2024. Il n'est pas envisagé de transfert de compétence en 2025.

L'objectif 2025 : l'attribution de compensation restera stable.

C. Prévisions des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient connaître une légère augmentation pour 2025, avec des hausses modérées liées aux coûts des services publics et à la gestion des équipements communaux.

✓ **Contenir les charges à caractère général (011)**

En 2024, elles représentaient 1,99 millions d'euros. C'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement qui prend en compte les dépenses de l'activité courante de la collectivité. Il est le chapitre le plus impacté par l'inflation généralisée sur les biens et les services, dont le niveau se situait à 32,54 % en 2024.

L'objectif 2025 : Dans le contexte économique actuel et d'incertitude liée à la loi de Finances, nous proposons pour 2025 de maintenir le niveau de l'exécution budgétaire 2024.

- Poursuite de la mise en œuvre de mesures de sobriété initialement actée en 2023
- Poursuite et mise en application des mesures relevant du diagnostic architectural et énergétique de ses bâtiments

✓ **Maitriser les charges de personnel (012) :**

La masse salariale, en tant que plus gros poste de dépenses du budget (3 499 646 € en 2024, soit 57,13 %) nécessite un pilotage rigoureux mené depuis plusieurs années et qui se poursuivra en 2025 (audit, réorganisation, mutualisation des services, etc.).

Les postes créés en cours d'année 2024 seront projetés en année pleine en 2025 (apprentis au restaurant scolaire, assistante technique au CTM, poste de responsable de CCAS passé à 28H). Il n'est pas prévu d'augmentation d'effectifs.

L'objectif 2025 : Augmentation du chapitre en corrélation avec les éléments suivants

- L'augmentation annuelle du SMIC,

- Le glissement vieillesse technicité,
- Hausse de 5 points des cotisations patronales CNRACL (Loi de Finances 2025),
- Participation obligatoire employeur prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025,
- Le versement de la prime liée au forfait mobilités durables, dorénavant étendue à d'autres mobilités durables (avant il y avait un principe de kilomètre entre le domicile et le lieu de travail qui n'existe plus),
- Augmentation des effectifs et mise en adéquation des taux d'encadrement (Pôle Famille),
- Les postes créés en cours d'année 2024 seront projetés en année pleine en 2025 (agent de restauration, poste de chef de fabrication, assistante technique au CTM, poste de responsable de CCAS passé à 28H).

✓ **Stabiliser les autres charges de gestion courante (65)**

En 2024, elles représentaient 0,51 million d'euros.

Ce chapitre intègre entre autres les indemnités et cotisations des indemnités des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le CCAS.

L'objectif 2025 : Maintenir le degré de maîtrise de ce poste de dépenses afin de préserver le niveau de son soutien au tissu associatif et au CCAS.

✓ **Maîtriser les charges financières (66)**

Liées au remboursement des emprunts, en 2024, elles s'élèvent à 121 323 €.

L'objectif 2025 : mécaniquement, elles devraient être en légère baisse en 2025.

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation actuelle. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif pour garantir un niveau nécessaire d'investissement. Cette rigueur se fait dans le souci constant de moderniser et d'améliorer l'offre de services rendus à la population. Mais également, dans l'esprit de poursuivre notre soutien au tissu associatif et au CCAS.

D. Prévisions des dépenses et recettes d'investissement 2025

Les recettes d'investissement seront soutenues par des subventions publiques, des fonds européens et des investissements locaux. Les dépenses concerneront principalement la transition énergétique et les infrastructures publiques.

✓ **Les dépenses d'investissement**

Le montant prévisionnels des dépenses réelles d'investissements pour 2025 s'élèvera à environ : 2 224 200,00 € de nouveaux crédits (nouveaux projets).

POSTE DE DEPENSES	MONTANT
TERRAINS - 2111-2112-2113-2115-2116-2128 - 2138	275 000,00 €
Provisions acquisitions foncières non bâties	25 000,00 €
Provisions acquisitions foncières bâties	250 000,00 €
BATIMENTS – 2131-2151-2152-2153	663 000,00 €
Travaux Maintenance Bâtiment : Ecole Béranger,	240 000,00 €
Travaux Maintenance Voirie-réseaux – autres bâtiments : Cheminements, chaucidous, piste BMX, CTM, complexe sportif	423 000,00 €
MATERIELS - 21568-21578-2158-2161-2181-2182-2183-2188-	154 100,00 €
Matériel et outillages : bâtiments, voiries, espaces verts (robot de tonte...)	74 600,00 €
Postes et matériel informatiques (services et écoles)	11 000,00 €
Autres immobilisation- Matériels tous services	68 500,00 €
MOBILIERS - 2184	16 600,00 €
Mobilier - Services municipaux (Pôle Culture, Hôtel de ville, Vie Assoc...)	9250,00 €
Mobilier - Extension Ecole Béranger	7350,00 €
ETUDES - 202-2031-2051	116 800,00 €
Etude – révision du PLU	25 000,00 €
Michellerie -Etude d'impact environnementale, Audit énergétique des bâtiments, Corridors écologiques	90 300,00 €
Autres -	1 500,00 €
TRAVAUX BATIMENTS ET DIVERS - 2313 – 237 - 238	829 200,00 €
Extension de la salle de danse	250 000,00 €
Extension du restaurant scolaire	120 000,00€
Réhabilitation de l'église (2ème T)	220 000,00 €
Autres	166 000,00€
Îlot rue de Nantes	73 200,00€
voiries - 2315 - 2312	169 500,00€
Réhabilitation de la rue du stade	72 0000,00 €
Passay – requalification du village	97 500,00€
RESEAUX - 204	0,00 €
TOTAL	2 224 200€

Les Autorisations de programme et Crédits de paiement 2025 :

Concernant les opérations gérées par autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP), l'engagement de la commune, en 2025, pour les projets structurants se détaillerait comme suit :

Intitulé du programme	Date autorisation	Montant ouvert	Réalisation antérieures au 31.12.2024	Crédits de paiement 2025
Travaux de requalification des espaces publics de Passay	2020	2 210 485,00 €	1 563 603 €	100 000 €
Travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise	2021	2 015 390,00 €	1 146 699 €	230 000 €
Travaux d'aménagement de la rue du Stade	2021	1 351 600,00 €	1 150 390 €	75 000 €
Travaux d'extension de l'école maternelle E. Béranger	2022	1 090 900,00 €	1 064 007 €	6 000 €

✓ Les recettes prévisionnelles d'investissement

Le financement de ces opérations d'investissement pourrait être assuré de la façon suivante :

- **Fonds de compensation de la TVA.**

La commune perçoit le fond de compensation de la TVA (FCTVA) avec un décalage d'un an (N+1) par rapport au paiement des dépenses. Le taux appliqué en 2024 était de 16,40 %.

Pour un montant déclaré de 1 362 698,59 € de dépenses éligibles réalisées en 2023, nous avons reçu en 2024 : 223 537 € (contre 254 655,70 € en 2023).

En 2025, la baisse du taux est envisagée à 14,85 % et sera appliqué pour 2025, sur les dépenses éligibles (dépenses d'équipements) réalisées en 2024 (2 M€).

Hypothèse 2025 : On prévoit une augmentation du FCTVA en 2025 du fait des travaux menés en 2024 (la rue du Stade, le LAEP Fabulieu, l'extension de l'école Béranger...).

- **TLE et Taxe d'aménagement.**

Hypothèse 2025 : un maintien du taux de la taxe d'aménagement à 5%

Estimation

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
T.A	182 214	191 631	165 000	170 000	215 831	247 135	454 130	503 202	200 000
Taux	4%	4%	4%	4%	5%	5%	5%	5%	5%

TAM exceptionnelle 2023 : 247 718,68 € et 2024 : 247 563,40 €.

Subventions

Les subventions 2025 correspondent aux subventions attendues pour les projets en cours.

Les subventions notifiées et non perçues encore en intégralité du fait, de décalage dans le temps de travaux, seront affectées en reste à réaliser sur le budget 2025.

Deux dossiers de demandes de subvention ont été déposés dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2025.

Sur les deux mandats, la municipalité a inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la recherche d'un haut niveau de cofinancements, notamment par le biais du développement des partenariats pour le financement des différents projets.

Dans un contexte budgétaire contraint pour les différents cofinanceurs, la commune considère la recherche active de cofinancements et surtout leur diversification (fonds européens, etc.) comme une priorité sur la mandature.

Emprunt :

Un recours théorique à l'emprunt n'est pas prévu à ce stade en 2025.

Des ventes foncières sur 2025 devraient générer des recettes exceptionnelles.

Conclusion

Dans un contexte national marqué par des incertitudes concernant l'état des finances publiques, La Chevrolière reste résolument engagée dans ses projets d'avenir.



Face aux évolutions des dotations et à la nécessité d'un suivi attentif des ressources publiques, la commune doit toutefois faire preuve de vigilance dans ses choix financiers.

Cependant, la priorité reste de poursuivre les projets d'envergure, notamment dans les domaines de la transition écologique et du développement des équipements publics.

La Chevrolière continue ainsi sa politique d'investissement avec à la fois prudence et ambition, afin de garantir la pérennité des projets et à améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Malgré les difficultés actuelles, la commune réaffirme son engagement à accompagner ses citoyens et à rester à leur écoute tout au long de l'année 2025.

BUDGET ANNEXE ZAC

I. CONTEXTE GENERAL

Les opérations relatives aux aménagements de zone étant caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.

Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers éventuels de telles opérations, notamment quand elles ne sont pas concédées. Ainsi, l'application des droits à déduction et la déclaration de TVA distincte seront facilitées.

La municipalité a donc souhaité regrouper l'ensemble des opérations de type ZAC au sein d'un seul budget annexe « ZAC ». Ce budget a été créé au Conseil municipal du 14 décembre 2017.

Les dépenses :

- Les acquisitions de terrains,
- Les dépenses relatives à la déconstruction de l'ancienne laiterie.

Les recettes :

- Les cessions de terrains,
- Le remboursement, par l'aménageur, des dépenses de déconstruction de l'ancienne laiterie
- Éventuellement de la participation de l'aménageur à la réalisation d'équipements.

Il faut noter que les opérations comptables de la ZAC de la Laiterie ayant, dans le début de l'opération, été inscrites dans le budget principal de la commune, un jeu d'écritures comptables entre le budget principal et le budget des ZAC sera réalisé.

En 2020,

- Les recettes s'élèvent à 65 238,12€, correspondant à la cession des parcelles de la tranche n°4
- Aucune dépense n'a été effectuée.

En 2021, les dépenses s'élèvent à 120 015,37 €, correspondant à :

- La compensation foncière pour l'acquisition de la parcelle de la résidence des jeunes actifs pour 120 000€.
- Des frais de copie d'acte sur cessions de terrains de la tranche n°4 pour 15€
- Un reliquat de TVA 2020 en faveur des impôts pour 0,35€.

Aucune recette n'a été perçue.

En 2022, il n'y a eu de transactions.

En 2023, il n'y a eu de transactions sur la ZAC de la Laiterie. En revanche 2023 a vu la clôture de la ZAC Beausoleil.

En 2024, il n'y a pas eu de transaction.

En 2025, la ZAC de la laiterie sera clôturée.

V- LEXIQUE

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : Epargne de gestion – charges d'intérêts de la dette. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an, contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

R.O.B. : Rapport d'orientations budgétaires

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Chevrolière, le 31 janvier 2025

*Délibération télétransmise en Préfecture
Délibération publiée en Mairie*

Le Maire,



Johann BOBLIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente janvier, à dix-neuf heures trente minutes,

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LA CHEVROLIERE, se sont réunis à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Johann BOBLIN, Maire, en session ordinaire conformément aux articles L 2121.10 à L.2121.12 et L 2122.8 et L 2122.9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le **24 janvier 2025**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de la mairie, le **24 janvier 2025**.

Nombre de conseillers municipaux			29
Présents	Pouvoirs	Absents	Nombre de suffrages exprimés
23	3	3	26

PRESENTS : M. Johann BOBLIN, Mme Sophie CLOUET, M. Vincent YVON, M. Christophe AUBERT, M. Dominique OLIVIER, Mme Nelly STEPHAN, M. Emmanuel BEZAGU, M. Laurent MARTIN, Mme Marie-France GOURAUD, Mme Christine LAROCHE, M. Florent COQUET, M. Pascal FREUCHET, Mme Anne ROGUET, M. Didier FAUCOULANCHE, Mme Fabienne PAJOT, M. Joël GUILBAUD, Mme Anaïs BOUTET, M. Aymeric PEROCHEAU, M. Michel AURAY, Mme Solène ALATERRE, M. Emmanuel JEANNEAU, Mme Laurence GOURAUD, M. Christophe CHAUVET,

POUVOIRS :

Mme Sylvie ETHORE donne pouvoir à M. Christophe AUBERT
Mme Valérie GRANDJOUAN donne pouvoir à Mme Fabienne PAJOT
Mme Marilynne MALLEMONT donne pouvoir à Mme Sophie CLOUET

ABSENTS :

Mme Florence BERTHELOT - Mme Stéphanie CREFF - M. Frédéric BAUDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Emmanuel BEZAGU

DELIBERATION N° 2025-03	CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF ENTRE LA COMMUNE DE LA CHEVROLIERE ET L'ASSOCIATION AU FIL DE L'ENTRE DEUX POUR LA GESTION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP) Rapporteur : Madame Nelly STEPHAN
------------------------------------	--

Exposé

Dans le cadre de sa politique petite enfance, la commune de La Chevrolière, en partenariat avec l'association "Au fil de l'Entre-Deux", souhaite mettre en place un dispositif complémentaire aux structures classiques d'accueil des jeunes enfants.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) constitue un espace de soutien parental et de développement relationnel pour les familles en accueillant gratuitement les enfants de 0 à 4 ans (ou jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap). Les enfants demeurent sous la responsabilité du parent ou de l'adulte référent qui reste en leur présence et en présence des accueillant(e)s de l'association.

Ce lieu favorise les interactions entre enfants, entre parents, et entre adultes et enfants. Il permet d'établir un dialogue constructif, de renforcer les compétences parentales, et de détecter éventuellement des situations nécessitant un accompagnement spécifique. Il contribue activement au bien-être des familles et à la promotion des valeurs de solidarité et d'échange et répond à la politique municipale en faveur de la petite enfance et de la parentalité.

Le LAEP est agréé par la CAF. Il respecte les règles de fonctionnement imposées par celle-ci.

Afin de fixer un cadre juridique clair, définissant les rôles et les responsabilités de chaque partie, il est proposé d'établir une convention précisant les modalités de partenariat entre la commune de La Chevrolière et l'association "Au fil de l'entre deux" pour la gestion du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

La commune participera financièrement au coût de fonctionnement par le biais d'une subvention annuelle dont le montant sera ajusté en fonction des subventions obtenues auprès de la CAF et d'autres partenaires financiers.

Ce soutien financier sera modulé chaque année en tenant compte des priorités budgétaires et des besoins spécifiques de l'association gestionnaire.

Le projet de convention est consultable en mairie

Décision :

Après avis de la Commission municipale chargée des Finances, réunie le 16 janvier 2025, et après délibération, le Conseil municipal, par un vote à main levée, à la majorité des suffrages exprimés, **par 26 voix pour** :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectif entre la commune de La Chevrolière et l'association Au Fil de l'Entre Deux pour la gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Chevrolière, le 31 janvier 2025

Délibération télétransmise en Préfecture

Délibération publiée en Mairie



M. le Maire,

Johann BOBLIN

Réf. Accusé de réception en Préfecture :

0411-214400118-20250131-0130012025-03-DE.....

Date télétransmission : 04/02/2025

Date réception Préfecture : 04/02/2025

Date d'affichage : 05/02/2025